

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 40 (1955)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)

Régie des annonces: **ANNONCES SUISSES S.A.**
Genève, Lausanne, Zurich, St-Gall et succursales Prix du mm. 15 ct.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées
(10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 3 francs

Abonnements facultatifs : 2 fr. 50

Abonnements privés : 4 francs

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

Pensée pour le Jeûne fédéral

Quelle belle et noble idée, quelle heureuse tradition que celle de consacrer chaque année une journée à la prière, à la reconnaissance ! N'avons-nous pas des raisons sérieuses d'éprouver ces sentiments ? Toute la Confédération suisse rend grâce à Dieu, tout un peuple sent le besoin de rendre au Souverain Maître un hommage national : c'est la Fête fédérale d'actions de grâces.

Le peuple tout entier, sans égard à ce qui peut le diviser, s'unit dans un sentiment de gratitude, dans une attitude de prière. Il est bon et salutaire de mettre un jour spécial pour le consacrer à la réflexion, à un sérieux examen de conscience. Avons-nous mérité la grâce de Dieu, le bien-être dont nous jouissons, la paix extérieure qui nous a été conservée, la considération dont notre patrie bénéficie dans le monde entier ?

Telle fut la pensée dominante de nos pères qui instituèrent, en 1832, le Jeûne fédéral à célébrer chaque année le troisième dimanche de septembre. Après de longues discussions, la Diète réussit à harmoniser les opinions divergentes pour le plus grand bien du pays.

Si nous pouvons nous en réjouir, cette constatation satisfaisante ne suffit pas. Nous avons reçu de nos devanciers un héritage qu'il s'agit de respecter, de conserver, d'augmenter si possible. Il ne sera pas dit que nous ne sachions pas être aussi graves et sérieux, aussi réfléchis et fidèles, aussi consciencieux et reconnaissants qu'eux.

Eveillons en nous l'intérêt pour les choses de l'esprit. Jouissons-en. Enrichissons notre vie intérieure et approfondissons-la pour nous rendre plus forts, plus sensibles au bien et au beau, plus serviables à l'égard de nos semblables, plus confiants dans l'avenir. Fixons nos yeux sur notre simple devoir à remplir avec conscience et fidélité.

En ce jour de recueillement, de réflexion, consacré à notre pays, à ses gouvernements, à son histoire, nous devons prendre la ferme résolution de le servir toujours mieux, de l'aimer toujours plus, de lui être plus utiles en lui consacrant le meilleur de nos forces animées par une joyeuse paix intérieure.

La rédaction.

Situation économique et marché de l'argent

Une certaine détente est survenue sur le plan politique. Après l'euphorie de la Conférence de Genève et avec le recul du temps, il est maintenant possible d'analyser, la tête froide, les résultats objectifs qui se résument en bonne volonté évidente, désir de paix, bonnes intentions. Les 4 Grands ont cependant évité scrupuleusement l'entrée en matière sur les points qui auraient pu amener de désagréables accrochages ou discordances. Les hommes se sont rapprochés et sans doute mieux compris, mais les positions, spécialement du côté soviétique, ne semblent pas avoir évolué comme certains s'y attendaient. Les actes

concrets sont minces. La politique du soufrire que continue de pratiquer les grands maîtres du Kremlin se traduit par des démonstrations qui n'engagent qu'à peu de chose ; elle reste intransigeante au sujet des questions principales. N'ont-ils pas pris pour règle le proverbe qui dit qu'on prend plus facilement les mouches avec du miel qu'avec du vinaigre ? On attend encore les réalisations ! L'annonce même d'une diminution des forces armées de 640 000 hommes n'est-elle pas un attrape-gogos ? Car cette démobilisation partielle n'est-elle pas celle du trop-plein de l'armée ? Et qui pourra jamais en contrôler l'exécution,

puisque ces Messieurs du Kremlin ont rejeté dédaigneusement la seule proposition objective faite par Eisenhower sur la liberté de contrôle par l'aviation ? Attendons toujours les actes sans trop nous faire d'illusions !

Pendant ce temps, la situation économique favorable de notre pays continue à se manifester dans le développement de notre commerce extérieur. Pour le premier semestre 1955, les **importations** s'inscrivent à 3088 millions de francs, enregistrant une plus-value de 406 millions par rapport à la période correspondante de 1954. Le volume des arrivages de matières premières s'est fortement accru et détermine, de ce fait, le mouvement de nos importations totales. Toutefois, ce sont les produits fabriqués qui enregistrent la plus forte avance en valeur. On note un recul quantitatif dans la classe des denrées alimentaires toujours par rapport au premier semestre 1954.

Les **exportations** s'établissent à 2648 millions de francs, atteignant ainsi des chiffres encore jamais égalés à ce jour. L'augmentation est de l'ordre de 189 millions. Il y a augmentation de nos ventes de montres par rapport au premier semestre 1954, mais diminution comparativement au deuxième semestre 1954. Le développement de nos exportations concerne en majeure partie la classe des produits fabriqués. Considérées dans leur ensemble, nos ventes à l'étranger de produits textiles ont augmenté. Les livraisons de tresses de paille pour chapeaux sont inférieures à celles du premier semestre 1954. En revanche, les exportations de chaussures se sont renforcées. A l'exception d'un recul des sorties d'aluminium, les envois des principales branches de notre industrie métallurgique s'inscrivent au-dessus de ceux du semestre correspondant de 1954. Ce sont les machines qui participent le plus fortement au développement des exportations. Les livraisons de produits chimico-pharmaceutiques se sont considérablement accrues, comme

aussi les ventes de conserves de lait, de farines alimentaires, alors que nos livraisons de fromages sont inférieures.

Par suite d'une forte plus-value des importations, notre **balance commerciale** s'est soldée par un excédent d'importations accru. Il est de 440 millions de francs et a donc presque doublé au regard de la période correspondante de l'année précédente.

La situation économique générale est bien le reflet de la situation de **l'industrie de la construction**. En effet, « quand le bâtiment va, tout va », dit un dicton populaire. Or, pour l'industrie de la construction, si les années favorables n'ont pas cessé de se succéder depuis la fin de la guerre, l'an dernier a battu tous les précédents records. Le nombre des logements construits a atteint 30 000 unités, alors qu'il avait varié entre 24 et 28 000 de 1950 à 1953. Que sera 1955 ? Au vu des résultats enregistrés — les seules 42 villes faisant l'objet d'une statistique mensuelle annoncent la construction de 6525 logements pour les cinq premiers mois de l'année, contre 6052 durant la même période de 1954 — on peut se risquer à prophétiser, sans courir de grands risques d'erreur, que 1955 sera sans nul doute plus faste encore que 1954.

Quelques ombres commencent cependant à ternir les lumières du tableau que nous venons de brosser. Si l'on admet que les besoins courants en logements sont de l'ordre de 20 000 par an, que la production de ces dernières années a constamment dépassé ce nombre, permettant de combler peu à peu la pénurie, la production de plus de 30 000 logements en 1955 pourrait bien nous acheminer, dans un avenir tout prochain, vers une situation de pléthore de logements. Pour éviter le chômage prochain dans le bâtiment, on comprend que nos autorités responsables se préoccupent de la question en cherchant comment ménager une période de transition pour l'industrie du bâtiment, qui évite des heurts dont l'ensemble de l'économie nationale pâtirait.

Les **recettes fiscales** de la Confédération vont aussi vers un nouveau boni-record. Pour le premier semestre de 1954, le total des impôts rentrés dans la caisse de la collectivité s'était élevé à 1 milliard 76 millions. Cette année, le total atteint 982 millions. Tenant compte du fait que l'année dernière était une année de fort rendement de l'impôt de défense nationale — 400 millions contre 215 prévus en 1955 — on peut déjà prévoir que les prévisions budgétaires seront largement dépassées. Pour ce premier semestre, les droits de douane se montent à 313 millions contre 284 en 1954, l'impôt anticipé à 110 millions contre 88 millions en 1954.

Rien d'étonnant que tous les partis politiques rivalisent de zèle pour réclamer une diminution des charges fiscales. Les partis bourgeois ont présenté en commun une motion par laquelle ils demandent que des propositions soient faites par le Conseil fédéral avec la présentation du budget pour 1956, les réductions des impôts fédéraux devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1956. Si le but général à atteindre est le même pour tous les partis, leurs objectifs immédiats et les méthodes qu'ils envisagent ne sont pas tout à fait identiques.

Sur le **marché suisse des capitaux**, un revirement s'est amorcé en 1954 et s'est accentué au cours de cette année en déterminant une sensible tension. En effet, pendant plusieurs années, ce marché des capitaux avait connu une abondante liquidité due principalement aux importants remboursements d'emprunts de la Confédération, des cantons et des CFF, à l'augmentation du revenu national et au large développement de l'épargne forcée que sont l'AVS et les caisses de pension. La diminution de la liquidité — encore bien modeste — a des causes diverses : augmentation de l'excédent des importations de marchandises, émission de plusieurs emprunts étrangers, essor prodigieux de la construction, stérilisation de capitaux par la Confédération, gentlemen's agreement des banques suisses s'engageant à placer une partie de leurs liquidités en comptes bloqués à la Banque nationale, etc. Tous ces facteurs concourent au rétablissement d'une situation normale. Certes, le marché de l'argent

et des capitaux reste liquide, mais on peut espérer que l'évolution actuelle se poursuivra.

Cette évolution a pour conséquence un relâchement réjouissant de la pression qui s'exerçait dans le secteur des taux et qui risquait de provoquer un nouvel effritement du rendement de l'épargne. En bourse, le rendement des titres augmente. Le rendement moyen des obligations de la Confédération fait clairement apparaître la même évolution. De 2,17% qu'il était en mars 1954 — niveau le plus bas — ce rendement s'est relevé progressivement à plus de 3 % actuellement, taux qui n'avait plus été atteint depuis février 1949. Si cette tendance devait se confirmer, les épargnants et les caisses de retraites et autres institutions d'assurances n'auraient qu'à s'en réjouir.

L'évolution des conditions de l'intérêt reste néanmoins sans influence notable sur l'échelle des taux appliqués par les Caisses Raiffeisen. Celles-ci pratiquent une politique financière stable insensible aux faibles fluctuations enregistrées dans les sphères de la haute finance. Tout au plus le 3 % s'est-il affermi et s'est-il généralisé pour les placements en obligations à 5 ans de terme. Aucune indication ne milite en faveur d'une élévation de ce taux ni de celui de l'épargne qui reste à 2 1/2 %. Parallèlement, les taux débiteurs ne subiront aucune modification. Tout au plus, ici ou là où les possibilités le permettent, améliorera-t-on le taux des hypothèques de rang postérieur pour aider efficacement les débiteurs les plus lourdement grevés.

Le rapport annuel de l'Union

L'Union suisse a publié son 52^e rapport annuel sur l'exercice 1954 en même temps qu'elle annonçait la création de la millième Caisse affiliée. En effet, si la fin du dernier exercice fait apparaître un effectif de 991 Caisses, le cap du millier vient actuellement d'être franchi. Le rapport annuel est parvenu à chaque Caisse en trois exemplaires qui sont allés à chacun des deux présidents et à chaque caissier, celui-ci recevant, en plus, les « comptes annuels de 1954 », statistique contenant les résultats particuliers des 991 sections avec les chiffres groupés par fédérations, par cantons et enfin les résultats généraux pour tout le pays.

Nul ne saurait actuellement contester le lien que les Caisses Raiffeisen ont su se créer avec les populations rurales. Nul ne saurait leur disputer la mission qu'elles remplissent dans l'économie de la communauté villageoise conformément au plus pur

esprit démocratique suisse. La direction générale des affaires est déterminée par les responsables de l'institution. Les sociétaires ont tous pris position sur l'adoption du bilan de leur propre institution, bilan présenté et commenté dans les rapports des Conseils. C'est la démocratie économique.

Le lien avec la population rurale ne saurait être mieux illustré que par la proclamation d'un effectif de 107 661 coopérateurs, 107 661 familles de paysans, d'ouvriers, d'artisans, d'employés ou de travailleurs indépendants. C'est la transposition dans la vie économique des idéaux de démocratie, de liberté et d'égalité réalisés dans la vie politique du pays.

L'importance des succès remportés en 1954 a déjà été proclamée lors du Congrès Raiffeisen national. Elle ressort des rapports présentés par les organes de la direction centrale, rapports déjà publiés dans ce journal. Nous n'y reviendrons plus. Nous

nous arrêterons, en revanche, à l'activité des institutions spéciales de l'Union et aurons l'occasion de revenir encore, par la suite, sur certains chapitres dont les commentaires méritent une plus longue attention.

* * *

Le secrétariat remplit sa mission par une activité intense au profit du mouvement tout entier. Ce département se charge en effet d'encourager l'extension des Caisses. Son service de renseignements et d'instruction est à disposition des Caisses affiliées. C'est à lui qu'incombe l'exécution de divers ordres et en particulier la sauvegarde des intérêts des Caisses locales face à la législation et aux autorités publiques. Le bilan de l'activité pour 1954 de cette centrale de renseignements et de propagande se résume ainsi :

115 conférences données à l'occasion de diverses assemblées des Caisses et des fédérations ou lors de séances d'orientation et de fondation, confection de circulaires de propagande rédigées dans les trois langues nationales et expédiées à 32 Caisses, rédaction et expédition de 30 circulaires à l'intention des Caisses d'une région déterminée ou destinées au mouvement tout entier, dans ce dernier cas également en trois langues, expédition au début de l'année des spécimens de rapport à tous les présidents des Comités de direction, des Conseils de surveillance ainsi qu'aux caissiers, insertion de divers communiqués auprès d'agences régionales ou nationale de presse, organisation du pavillon Raiffeisen à l'Exposition nationale d'agriculture à Lucerne, collaboration à l'organisation de manifestations jubilaires des sections avec remise d'un diplôme aux Caisses ayant 25 ans d'activité et des armoiries Raiffeisen à celles fêtant leur cinquantenaire, etc...

Une des tâches importantes du secrétariat se présente également dans le contrôle et la copie des comptes, dans leur renvoi avec les commentaires y relatifs et, dans certains cas, dans la collaboration à leur établissement sur place. Ce travail est suivi par la préparation non moins laborieuse de la statistique générale, par la rédaction du rapport annuel et par l'organisation du Congrès Raiffeisen suisse. Depuis nombre d'années et sur la base des comptes soumis à l'Union, le secrétariat procède à un premier contrôle des décomptes de toutes les Caisses relatifs au timbre fédéral et à la retenue sur les coupons y compris l'impôt anticipé. Le montant des droits s'élevant en 1954 à 7 473 873 francs a été versé globalement à l'Administration fédérale des contributions, par les soins de la Caisse centrale.

Dans le domaine de la sauvegarde des intérêts face à la législation, nous relèverons ici le succès de notre intervention lors de la révision de la loi fiscale en vigueur dans le canton de Saint-Gall, intervention destinée à ramener l'imposition des Caisses Raiffeisen à des proportions raisonnables. Une fois de plus, le respect absolu des principes fondamentaux a permis de justifier le caractère de véritables coopératives d'utilité publique traitées comme telles dans le domaine fiscal.

Signalons enfin que, par suite de révision de la loi d'introduction du Code civil suisse, les Caisses du canton de Fribourg sont désormais autorisées à gérer les fonds pupillaires.

Le service du contentieux n'a pas vu augmenter sensiblement le nombre des affaires confiées. Les mutations intervenues en 1954 n'ont modifié le nombre des mandats que de deux unités. Par suite de versements effectués à l'amiable, un certain nombre d'entre elles ont pu être retirées. Environ le 40 % des mandats liquidés étaient représentés par des comptes faisant ressortir des vices de forme ou nécessitant un nouvel examen. Dans cet ordre d'idées, il y a toujours, ici ou là, des caissiers qui n'attachent aucune importance aux prescriptions légales, risquant de créer ainsi une situation délicate qui peut mettre en danger les intérêts de la Caisse créancière. Nous pensons spécialement à l'obligation légale du créancier d'aviser la caution par écrit lorsque le débiteur est en retard de plus de six mois dans le paiement d'un intérêt ou d'un amortissement. 75 mandats ont été liquidés au cours du dernier exercice, représentant une créance totale de 935 274 fr. 79.

D'autre part, l'Union a également recueilli et dépouillé 2611 demandes de remboursements des impôts perçus à la source, transmises par 463 Caisses pour le compte de personnes juridiques, portant sur un montant global de 574 000 fr. 22. Pendant la même période, les Caisses ont été créditées en retour de 551 959 fr. 76, représentant 2585 demandes de rétrocession.

Le service de l'éconamat, collaborant étroitement avec l'Office de révision, a effectué au cours de l'exercice précédent 7638 livraisons pour une somme facturée de 169 687 fr. 05 (en 1953 : 7964 envois pour un montant de 150 974 fr. 55). En 1954 également, 499 Caisses eurent recours à l'Union pour faire imprimer ou multicopier leurs comptes annuels. Par ailleurs, 4820 coffrets d'épargne ont été livrés à 236 Caisses. L'utilisation de formules unifiées et rédigées en bonne et due forme s'avère de plus en plus judicieuse et limite les frais généraux.

30 coffres-forts, achetés en série et de construction éprouvée, ont été livrés aux Caisses intéressées, à des conditions particulièrement avantageuses.

834 Caisses participent à l'assurance collective contractée par l'Union suisse auprès d'une des principales sociétés suisses d'assurance contre le vol avec effraction. En outre, toutes les Caisses sont assurées collectivement contre les risques d'accident et d'agression.

La presse de l'Union a bien rempli sa mission d'information et d'instruction au service des Caisses. Par l'accroissement continu de leur nombre, les abonnés prouvent l'intérêt qu'ils lui portent. L'édition française, le *Messenger Raiffeisen*, tire à 8500 exemplaires, tandis que celle en langue allemande, le *Schweizerischer Raiffeisenbote*, à 22 500. Le nombre des Caisses ayant abonné tous leurs sociétaires est de 79 pour la Suisse alémanique et de 62 pour la Suisse française. En remplacement du rédacteur, M. Serex, sous-directeur, décédé au début de l'année, la rédaction de l'organe romand a été confiée à M. G. Froidevaux, fondé de pouvoir. Aucun changement n'est intervenu dans celle du *Schweizerischer Raiffeisenbote*.

La Caisse de compensation de l'assurance vieillesse et survivants fonctionne comme section de la Caisse de compensation AVS des banques suisses. L'Union continue à effectuer l'encaissement des contributions des Caisses affiliées et de leurs employés, ainsi que le paiement aux ayants droit des rentes et des allocations pour perte de salaire ensuite de service militaire. Les contributions AVS perçues en 1954 se sont élevées à 108 700 francs, alors que les rentes payées ont atteint 56 600 francs. Par ailleurs, les allocations pour perte de gain ont été de 6600 francs. Une fois de plus, le système simplifié, comprenant un minimum de formalités, a fonctionné à la satisfaction de tous les intéressés.

La Caisse d'allocations familiales, fondée en 1944, a perçu l'an dernier des contributions qui se montent, intérêts compris, à 47 748 fr. 50. Un montant global de 52 613 fr. 75 a été versé sous forme d'allocations pour enfants à 441 Caisses. Comme prévu, l'avoir de la Caisse a subi une nouvelle diminution résultant de l'étendue des prestations aux caissiers en fonction accessoire, respectivement à leurs enfants. Par ailleurs, dans certains cantons, le montant des allocations a été augmenté.

La coopérative de cautionnement, institution autonome de l'Union, a enregistré au cours du dernier exercice une activité des plus favorables qui se traduit par des

chiffres éloquent. Son activité a fait l'objet d'un rapport paru dans le dernier numéro de ce journal. Nous n'y revenons pas et signalons simplement que 18 Caisses ont demandé leur adhésion à cette institution qui comptait 438 Caisses sociétaires à fin 1954.

L'engagement total de la Coopérative de cautionnement se monte à 1110 positions portant sur 6 184 271 fr. 80. Au cours d'un peu plus de douze ans d'activité, la Coopérative a souscrit 1878 cautionnements pour une somme totale de 11 575 196 fr. Grâce à la parfaite collaboration avec les institutions membres et la Caisse centrale de l'Union, elle est devenue une institution fort appréciée qui rend d'éminents services et s'affirme toujours davantage au sein du mouvement Raiffeisen suisse.

Le Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers, fondé en 1952, est entré en vigueur le 5 mai 1954. A partir de cette date, les anciennes cautions ont pu être libérées et, en cours d'années, les garanties réelles ont été restituées.

Par la perception sur le capital assuré (environ 7,8 millions de francs) d'une prime annuelle intégrale de 3 %, montant majoré des intérêts crédités, le Fonds enregistre une augmentation de 24 608 francs et s'élève à 61 955 francs. Il n'a encore jamais été mis à contribution.

PROPOS DU VIEUX MORALISTE UN GRAVE PROBLÈME POUR L'OCCIDENT

A celui qui suit d'assez près la marche du monde actuel, des pensées alarmantes s'imposent presque invinciblement. Ce monde, en effet, est divisé en deux blocs de puissances. D'un côté, 500 millions d'Occidentaux défendent leur héritage intellectuel et culturel, et le système économique qui leur a permis de dominer la plus grande partie du globe pendant près de trois siècles. De l'autre, 800 millions d'hommes, appartenant à des peuples économiquement arriérés, cherchent à rattraper les nations occidentales. Ces deux blocs réunis groupent environ 1300 millions d'individus. La population du globe étant de 2 milliards et demi d'habitants, il reste 1 milliard 200 millions d'hommes qui n'ont pas encore choisi de façon définitive le camp dans lequel ils désirent se ranger. De cette moitié d'humanité encore incisée, le groupe le plus important est constitué par les 600 millions d'hommes qui vivent dans le Sud-Est asiatique. Si ces peuples décidaient un jour de mettre leurs ressources en hommes et en matières premières au service de l'un des deux blocs, ils feraient aussitôt pencher la balance en sa faveur.

De là l'importance capitale de cette région.

Des 600 millions d'habitants qui peuplent cette zone, 470 ont reçu, en 1947, leur indépendance de la Grande Bretagne. Ce sont les peuples de l'Inde, du Pakistan, de la Birmanie et de Ceylan. 80 millions d'Indonésiens ont conquis leur indépendance sur les Hollandais en 1949. D'autre part, 25 millions d'Indochinois viennent de l'obtenir de la France. Or, certains de ces Etats, comme l'Inde, sont dangereusement surpeuplés, et dans chacun d'eux la population augmente au taux très élevé de 1,5 à 2 % par an. C'est une des raisons pour lesquelles le niveau des habitants du Sud-Est asiatique est extrêmement bas. Le luxe de quelques-uns s'inscrit sur un fond uniforme de misère, de sous-alimentation et d'ignorance. Pour échapper à cette misère, ces centaines de millions auraient besoin de machines, d'écoles, d'hôpitaux, de spécialistes et de produits alimentaires. Ils ne peuvent les obtenir que de deux façons : soit par une aide massive et désintéressée de l'étranger, soit en consentant à abaisser encore leur niveau de vie pour pouvoir les acheter.

L'Occident a essayé d'aider ces pauvres gens. L'Angleterre et l'Amérique ont élaboré des programmes d'assistance technique. Toutefois, certains de ces programmes ont déjà été abandonnés, et d'autres ont été remplacés par des offres purement militaires, les considérations stratégiques ayant pris une place prépondérante dans l'esprit des dirigeants américains.

Qu'est-il résulté de tout cela ? C'est que les communistes ont réussi à prendre la direction des mouvements nationalistes, dans les pays auxquels l'indépendance a été refusée ou accordée trop tard. Cette situation appelle une défense de la part de l'Occident. Celle-ci ne peut être assurée que par des réformes, par une aide économique, par l'envoi de machines et de produits alimentaires, par une meilleure organisation et une plus juste répartition du revenu national. Dans ce dernier sens, presque rien n'a été fait jusqu'à présent, et le danger intérieur ne fait que s'aggraver. Si un développement économique et social n'est pas assuré, l'Asie du Sud-Est succombera à la menace communiste intérieure. Résultat final : l'Occident aura définitivement échoué dans un conflit décisif dont l'enjeu est, ni plus ni moins, le quart de l'humanité. Perspective peu réjouissante, qui doit remplir de crainte les nations occidentales...

Sur le plan chrétien, que faut-il penser de la situation que nous venons d'exposer ? Il est certain que l'un des problèmes les plus douloureux posés à la conscience des croyants est celui de l'immense jeunesse de la Chine communiste. Ce pays gigantesque, de près de 600 millions d'habitants, subit

la plus radicale transformation de l'histoire. Depuis 4000 ans, la Chine pouvait se vanter d'une continuité sans fissure, due avant tout à la famille, base et explication de toute la Chine. Les jeunes générations n'avaient de sens que dans une étroite liaison avec les anciens et les ancêtres. Or, déjà 16 millions de jeunes pionniers communistes des deux sexes, fanatiquement attachés à leur rôle de jeunes chefs, encadrent 80 millions de camarades, qui sont l'espoir du régime. Même si la résistance spirituelle des chrétiens gagnés aux missions, tant protestantes que catholiques, reste inentamée durant de longues années, à moins d'un miracle, la conquête des cerveaux se fera avec une implacable logique. Quand ces garçons et ces filles auront l'âge de diriger le destin de leur pays, la Chine, malgré le poids millénaire de ses traditions, sera un pays totalement communiste. Les chrétiens ne peuvent guère compter sur un redressement humain et spirituel qu'après le passage de la vague rouge... Et c'est pour quand ?...

Une autre constatation encore s'impose : un vent de mécontentement se lève actuellement sur l'énorme continent asiatique. Négligées depuis des siècles, maintenues dans la misère et l'ignorance, les masses populaires y sont prêtes partout à lutter pour de meilleures conditions d'existence. Est-il possible de les aider à réaliser leurs ambitions, dans le cadre de cette liberté que symbolise l'Occident ?... La question est grave, car l'autre issue, c'est-à-dire une Asie entièrement communiste, serait un désastre trop redoutable. L'Europe, pour ce qu'elle représente comme sagesse et organisation de vie, comme influence de culture, semble perdre du terrain en bien des régions de la terre. Les incendies allumés dans différents pays, au détriment du prestige et des intérêts de l'Europe, ne sont-ils pas, au moins partiellement, le fruit de son mauvais exemple ?...

L'Europe véritable, c'est-à-dire cet ensemble merveilleux de richesses spirituelles et civiles, accumulées en puisant aux richesses de chacune des nations qui la composent, pour les répandre dans le monde entier, pourra-t-elle être encore génératrice et dispensatrice de ces valeurs ? Elle le peut assurément, autant qu'elle le doit. Mais il faut pour cela qu'elle sache reprendre conscience de son caractère spirituel propre. Il faut qu'elle sache mieux renoncer à la divinisation de sa puissance, devenue pour elle un faux dieu. Elle devra, si elle veut retrouver la base et le lien de son unité et de sa vraie grandeur, revenir à Dieu et aux idéaux chrétiens, comme, dans le passé, les sources de sa force et de sa culture furent éminemment chrétiennes.

A. M.

Le crédit aux syndicats d'améliorations foncières

A propos des réunions parcellaires dans le Jura

Le problème du remembrement des terres est à l'ordre du jour. Selon les responsables de l'amélioration de la situation de l'agriculture jurassienne, il est même d'une brûlante actualité. Le Jura marque un retard considérable, voir anormal sur les autres cantons où les entreprises d'améliorations foncières se succèdent à un rythme régulier. Dans le canton de Vaud, par exemple, plus du tiers de la surface agricole a été remaniée et le remembrement du reste se poursuit à un rythme accéléré selon un plan méthodiquement conçu. Neuchâtel, Fribourg et Genève ont emboîté le pas pour ne parler que de la Suisse romande.

Chez nous, rien ou presque rien n'a encore été fait puisque seules deux communes ont réalisé le remaniement parcellaire intégral du périmètre communal à côté de trois ou quatre remaniements partiels. Il est donc regrettable que la paysannerie jurassienne ne puisse encore bénéficier des avantages des remaniements et se trouve ainsi en état d'infériorité vis-à-vis de la paysannerie des autres régions dans l'âpre lutte qu'elle doit soutenir pour assurer son existence. Nous ne nous attarderons pas à chercher les causes de ce retard ni à relever des responsabilités. Le temps presse. Il faut agir. C'est une question vitale à résoudre.

Mais il y a du nouveau. Un air tonique souffle sur le pays. Les responsables bougent du haut en bas de l'échelle. Sous l'impulsion des dynamiques dirigeants de notre Ecole d'agriculture, le problème est partout débattu, des équipes d'initiateurs se constituent, des projets s'élaborent. Ce vent favorable fait écho à la grande journée d'information agricole qui s'est tenue à Delémont le 18 décembre dernier et où la situation a été étudiée et mise à nu, les méthodes rationnelles d'entreprise préconisées.

Notre propos n'est pas de revenir sur le fond de la question dont le principe ne se pose plus, ni de ranimer la discussion. La période de l'action a commencé. Il n'y a plus de temps à perdre. Nous aimerions simplement apporter notre modeste contribution à l'œuvre entreprise en nous arrêtant à l'aspect financier et surtout à l'octroi du crédit aux syndicats d'améliorations foncières.

Disons d'emblée que la Caisse Raiffeisen locale est techniquement bien équipée pour résoudre cette question financière, pour satisfaire les besoins de crédit du syndicat. Bien plus, étant sur place et l'expérience aidant, elle est l'institut financier idéal pour rendre le service qu'attend le syndi-

cat. Les organes de la Caisse, qui sont choisis parmi les élites de la commune, doivent donc faire ici œuvre de pionniers, se placer à l'avant-garde des réalisateurs. Leur tâche consiste à se tenir au courant du problème financier pour être à même de renseigner leurs concitoyens et les convaincre que cet objet ne présente aucune difficulté d'ordre pratique si l'on fait appel aux services de la Caisse.

La solution du problème des améliorations foncières s'est toujours heurtée et se heurte encore de toute évidence à la question financière. Celle-ci est par conséquent primordiale. Combien d'initiatives sont-elles restées dans le domaine des projets par crainte des charges financières ? Il vaut donc la peine de s'y arrêter pour éclairer les lanternes et éviter des atermoiements dont les conséquences peuvent être incalculables pour l'économie rurale du pays.

Il y a lieu de préciser qu'on se trouve en face de deux projets d'action entre lesquels le choix est singulièrement influencé par la question financière : le remaniement parcellaire intégral ou les simples réunions parcellaires. L'aspect financier est une fois de plus déterminant.

Le **remaniement parcellaire intégral** entraîne la création d'un nouveau réseau de chemins ; les anciens disparaissent ; d'importants travaux collectifs sont exécutés : drainage, canalisation, établissement d'un nouveau plan cadastral. D'où le coût élevé de l'opération : 1500 à 1800 francs à l'hectare. L'entreprise est alors définitive.

Les **réunions parcellaires**, au contraire, ne prévoient pour le moment que le regroupement des parcelles des propriétaires sur la base des anciennes limites, sans construction de nouveaux chemins, ni établissement de nouveaux plans cadastraux, ni exécution de travaux techniques. Avec ce procédé, les frais ne s'élèvent qu'à 60 ou 90 fr. l'hectare avec le même subventionnement. En raison des circonstances locales qui ont trait aux chemins, aux servitudes dont la suppression s'avère indispensable et à l'abornement qui en résulte, des solutions intermédiaires sont parfois nécessaires, au choix des propriétaires, avec un certain supplément de dépenses.

Le remembrement des parcelles, exécuté selon l'une ou l'autre variante, constitue une première étape préparatoire au remaniement parcellaire qui pourra se faire plus tard. Il permet aux propriétaires de jouir tout de suite et à peu de frais des avantages de la culture moderne sur des terrains regroupés. Goûtant aux bienfaits

de l'œuvre, le propriétaire en prend conscience et le climat favorable se crée automatiquement qui le gagnera, dans dix ou vingt ans, à l'entreprise communautaire de la seconde étape comprenant l'amélioration foncière intégrale dans le cadre du remembrement déjà exécuté.

Il est établi qu'en effectuant les améliorations foncières après le regroupement, on bénéficie d'une économie de 30 à 35 % parce que le réseau des chemins est réduit dans la même proportion. Le remaniement devient plus audacieux et mieux adapté aux conditions d'exploitation. Une telle économie est fort appréciable.

La comparaison étant faite, il n'est pas difficile de se prononcer pour celle des deux solutions qui répond aux besoins urgents du pays. Les raisons avancées militent en faveur des simples réunions parcellaires. Les responsables et vrais défenseurs de l'agriculture se sont prononcés catégoriquement en faveur de cette solution. Selon les échos qui nous parviennent, elle plaît d'emblée et des initiatives se préparent. L'ambiance du moment est favorable. Il faut entretenir la flamme. Des réalisations en entraîneront d'autres.

A la journée d'information de Delémont, un pince-sans-rire disait, non sans un gros bon sens : « La solution du remaniement parcellaire intégral avec ses grosses dépenses est celle que préconisent ceux qui ne veulent rien faire, ceux qui ont un intérêt à ce que rien ne se fasse, parce qu'il suffit de la proposer pour que tout échoue ».

Cependant, quel que soit le choix, et avant même de se prononcer, il faut savoir que la question financière ne doit pas être un obstacle, la Caisse Raiffeisen locale étant l'institut de crédit bien outillé pour le financement des travaux. Elle est prête à ouvrir le crédit d'exploitation utile aux meilleures conditions. Si les besoins de crédit du syndicat d'améliorations foncières devaient dépasser les moyens et les possibilités de la Caisse locale, celle-ci trouverait tout l'appui nécessaire auprès de la Caisse centrale sous forme d'un crédit spécial pour améliorations foncières à des conditions particulières.

* * *

L'octroi du crédit au syndicat s'effectue aux conditions suivantes :

Le syndicat d'améliorations foncières est constitué en association de propriétaires régie par les dispositions du code civil suisse et du droit cantonal. Il est considéré comme institution d'utilité publique. Le Conseil exécutif lui confère la personnalité juridique.

Le crédit est ouvert sous forme de compte courant à vue exploitable au moyen de

simples quittances, chèques ou dispositions signés par les représentants légaux du syndicat. Le crédit n'est exploitable qu'après constitution formelle et matérielle du dossier. Ce dernier doit comprendre :

1. Un exemplaire des statuts du syndicat approuvés par l'instance cantonale compétente (Conseil exécutif).
2. Un devis des dépenses présumées et un plan financier de l'entreprise, le tout dûment signé et approuvé par le service cantonal des améliorations foncières.
3. Une confirmation de l'instance respectivement allouant les subsides ainsi que l'assurance écrite d'effectuer les paiements des subsides directement à la Caisse.
4. Un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat au cours de laquelle l'ouverture du crédit a été décidée, ou tout pouvoir de le faire donné au comité (dans ce dernier cas, un extrait du procès-verbal de ce comité sera encore nécessaire).
5. Un acte de crédit dûment signé par les personnes aptes à engager le syndicat, formulaire de l'Union N° 151.
6. Un état des membres du syndicat.
7. Une procuration en faveur des deux personnes qui seront autorisées à exploiter le compte par leurs signatures collectives.

La Caisse créancière se réservera le droit d'examiner en tout temps la comptabilité du syndicat, d'exiger de ce dernier un relevé de compte périodique ainsi que de prendre connaissance du rapport de la commission de gestion. Il serait désirable même qu'un représentant de la Caisse, de préférence le caissier, puisse faire partie de la commission de gestion ou de contrôle du syndicat.

Le choix du caissier du syndicat revêt une importance qui n'échappe à personne. Il est un des piliers sur lesquels reposent le succès de l'entreprise. Le service cantonal des améliorations foncières donne des directives précises et des modèles pour l'usage d'un système de comptabilité simple, clair et rationnel. Si besoin est, on peut aussi s'adresser à l'Union suisse.

Une surveillance attentive sera portée, durant toute la période d'activité, à l'exploitation du compte. Des contacts fréquents même permanents s'établiront entre caissier de la Caisse et caissier du syndicat, entre responsables des deux institutions. L'esprit de collaboration aura les meilleures répercussions sur la marche des affaires.

Les travaux terminés, le syndicat aura tout intérêt à procéder rapidement à sa liquidation, c'est-à-dire à l'établissement d'un compte final, à la répartition des frais entre les propriétaires, à l'encaissement des

contributions et au remboursement des emprunts. On évitera de cette façon des suppléments de charges provenant d'intérêts capitalisés et les difficultés inhérentes aux retards susceptibles souvent de compromettre le succès général de l'entreprise. Il sera par conséquent du devoir de la Caisse créancière d'user de son influence pour accélérer cette liquidation.

Le paiement des quotes-parts des propriétaires est généralement la dernière opération avant la liquidation. Précisons que ces sommes dues par les propriétaires sont au bénéfice d'une **hypothèque légale** qui prime toutes les autres charges dont les immeubles peuvent être grevés. Les garanties constituées par les hypothèques existantes ne diminuent néanmoins pas de valeur par cette postposition, car l'augmentation de la valeur officielle inscrite au registre foncier, et résultant des améliorations foncières, compense largement les frais couverts par cette hypothèque légale. La plus-value autorise l'inscription d'une hypothèque privilégiée.

Le paiement des quotes-parts peut s'effectuer de trois manières. On choisira la plus rationnelle, celle qui s'adapte le mieux aux circonstances locales.

1. Le caissier du syndicat procède à l'encaissement des sommes dues et transfère périodiquement ses avoirs en remboursement de la dette du syndicat auprès de la Caisse Raiffeisen.
2. Le caissier de la Caisse Raiffeisen est chargé de l'encaissement des versements par acomptes des propriétaires. Mais il le fait pour le compte du syndicat. Celui-ci reste alors le seul débiteur responsable du montant global des quotes-parts, montant pour lequel il signe une reconnaissance de dette. La Caisse Raiffeisen ouvre un compte débiteur pour chacun des propriétaires sur la base d'un état complet de la répartition fourni par le syndicat. Chaque compte est intitulé : « Syndicat d'améliorations foncières : Quote-part du propriétaire M. X. ». Chaque propriétaire fait indépendamment le service de sa dette en intérêts et amortissements fixés. Tous les comptes individuels sont couverts par la garantie statutaire du syndicat, par son cautionnement tacite si l'on peut dire, mais légalement encore par la garantie privilégiée d'une hypothèque au sens de l'art. 836 du CC, sûreté appelée hypothèque légale, valable même sans inscription au registre foncier.

Pour l'un ou l'autre de ces deux procédés, encaissement par le caissier du syndicat ou encaissement par le caissier de la Caisse Raiffeisen, le syndicat

reste constitué jusqu'à complète liquidation de la dette. Les deux procédés sont à recommander autant l'un que l'autre, selon les circonstances, parce que simples et pratiques, surtout si l'on a affaire à de petits montants dus, vite amortis. On évite ainsi bien des complications ou formalités.

3. Par contre, si le montant des quotes-parts est assez conséquent, résultant par exemple d'un remaniement parcellaire intégral, on choisira plus volontiers un troisième procédé qui consiste en l'inscription des hypothèques légales au registre foncier au nom du syndicat avec cession par celui-ci à la Caisse Raiffeisen. Celle-ci est ainsi subrogée ; elle reprend définitivement la dette ; le syndicat est totalement désintéressé et peut, dès ce moment, procéder à sa liquidation sans s'occuper de la suite des affaires. La Caisse Raiffeisen s'occupe de l'encaissement de ses propres créances sur les propriétaires-débiteurs dont chacun aura signé un acte récongnitif de dette.

Il faut préciser ici que l'hypothèque légale, quoique privilégiée, ou parce qu'elle est privilégiée, ne doit pas être considérée comme une hypothèque ordinaire. Elle doit s'amortir dans un laps de temps assez court, normalement dans les dix ans, selon l'usage conforme à l'esprit qui a présidé à la constitution du syndicat d'améliorations foncières. Autant que faire se pourra, le propriétaire s'efforcera d'intégrer par la suite cette dette dans son compte hypothécaire ordinaire pour liquider l'affaire au plus tôt.

A propos de reprise des quotes-parts, le caissier de Mervelier, qui était en même temps caissier du syndicat et caissier de la Caisse Raiffeisen, déclarait combien les propriétaires reconnaissaient le précieux service rendu par la Caisse. Alors qu'ils avaient toujours eu une certaine crainte en se demandant à combien se monterait leur dette et surtout comment ils s'en libéreraient, leur dernière angoisse disparut au moment où les affaires furent entre les mains de la Caisse. Là, ils savaient qu'ils avaient tout loisir de s'en acquitter par amortissements appropriés, fixés selon entente, mesurés à leurs possibilités effectives.

En ce qui concerne les conditions de l'intérêt, la Caisse appliquera au compte du syndicat un taux de faveur légèrement inférieur au taux hypothécaire de premier rang, cela pendant la période d'activité. A partir de la fin des travaux, pour le solde consolidé de la dette, ou pour les comptes particuliers des propriétaires s'il y a eu cession de l'hypothèque légale, on appliquera le taux normal du premier rang, soit le 3 1/2 %.

Il va de soi qu'une foule de questions de détail peuvent surgir au moment de la mise en activité d'un syndicat. Il serait oiseux de s'y arrêter ici. On se souviendra alors, en cas de besoins, que l'Union suisse se met à l'entière disposition des intéressés. Elle les fera volontiers profiter de ses conseils et de son expérience.

Et nous concluons cette sommaire étude qui n'a voulu être qu'un éclaircissement sur la question financière. Cette contribution fait écho à l'appel des bons Jurassiens pour la défense de notre paysannerie, donc pour la défense du pays. Gardons le ferme espoir que « la terre qui meurt » devienne tantôt « la terre qui vit ».

Fx.

IN MEMORIAM



JEAN DUSSEILLER

député et ancien président
du Grand Conseil genevois
Président de la

Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen
Président de la Caisse Raiffeisen de Corsier
Ancien membre du
Conseil de surveillance de l'Union suisse

Le 10 août est décédé à Corsier-Genève un citoyen dévoué à sa commune, à son pays, un méritant raiffeiseniste dont l'activité généreuse avait débordé du cadre local pour s'étendre au canton, voir à la Suisse romande, à la Suisse tout entière. Par la mort de Jean Dusseiller, on se rend compte de la place qu'il tenait et combien sont nombreux ceux qui ont bénéficié de son expérience, de son jugement sain et loyal. Homme de la terre, vigneron, il s'était donné à tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'activité des milieux ruraux. Par esprit de dévouement chrétien envers son prochain, il était à la tête de tous les mouvements organisés pour la défense des intérêts des travailleurs de la terre.

Rien d'étonnant alors de voir Jean Dusseiller militer parmi les pionniers du mouvement raiffeiseniste genevois naissant. Il est président, en 1930, de la troisième Caisse Raiffeisen du canton, celle de Corsier, fonction qu'il remplit sans interruption, avec tact et compétence, jusqu'à sa mort. En 1930, il est parmi les initiateurs des dix premières Caisses genevoises pour la fondation d'une fédération cantonale qu'il présidera dès sa naissance. Sous sa direction, cette fédération a marché à pas de géant puisqu'elle englobe la totalité des communes rurales du canton. La joie ne lui aura pas été réservée de terminer la vingt-cinquième année de sa présidence. La Providence en a décidé autrement. D'autres récolteront les lauriers qu'il aurait dû mériter. Mais son œuvre restera un monument à sa mémoire. Reconnaisant les qualités et les mérites de Jean Dusseiller, et sur proposition des organes centraux, les raiffeisenistes suisses réunis en Congrès national à Lucerne, en 1941, l'avaient appelé aux hautes fonctions de membre du Conseil de surveillance de l'Union suisse. Il occupa ce poste avec distinction jusqu'en 1948, année où il fut appelé à la présidence du Grand Conseil genevois. Ebranlé dans sa santé, il avait dû déjà restreindre une activité qui avait été débordante et sans limite.

Jean Dusseiller s'est donné à tous et à tout. Qu'on en juge par cette incomplète énumération qui ne fait qu'imparfaitement ressortir son activité au profit de la collectivité : adjoint au Conseil municipal de Corsier, juge assesseur au Tribunal de police, président et directeur de la Société vinicole La Souche, membre du Comité cantonal de l'Union des producteurs genevois, ancien président de la Fédération des viticulteurs de Genève, membre du Comité de la Fédération des organisations corporatives agricoles, membre du Comité de direction du *Journal d'agriculture suisse*, ancien vice-président de la Chambre genevoise d'agriculture, membre d'honneur de la Fédération romande des vignerons...

Les funérailles de Jean Dusseiller furent l'occasion d'un émouvant hommage de la population genevoise à l'un de ses plus méritants citoyens. Elles se déroulèrent en présence d'une foule émue comptant les représentants de toutes les organisations privées d'un précieux collaborateur et à la tête de laquelle on notait le conseiller d'Etat Duboule, accompagné de son huissier en manteau, du procureur général Charles Cornu, du chancelier Tombet, du secrétaire du Grand Conseil Maurice Forestier, de deux anciens présidents du Conseil d'Etat, MM. Alfred Desbaillet et Antoine Pugin, de plusieurs magistrats de l'Ordre judiciaire... Le long défilé d'honneur était ouvert par les gendarmes et fermé par un groupe de gar-

des-frontières. L'hommage des raiffeisenistes fut publiquement rendu par M. Gustave Favre, président de la Caisse Raiffeisen voisine de Meinier, et par M. Edmond Ramu, de Dardagny, vice-président de la Fédération genevoise et vice-président du Conseil de surveillance de l'Union qu'accompagnait M. le directeur Ignace Egger, de la Centrale suisse. Cette manifestation de vive sympathie fut le témoignage du souvenir que laisse dans les cœurs l'homme qui a œuvré dans l'oubli de soi et pour le bien de tous.

Fx.

EVIONNAZ

Alors que tout dans la vaste campagne n'est que promesses, que les premiers fruits sont cueillis sur les arbres, que les blés ondulent comme de vastes nappes mouvantes, que tout dans la nature convie à la joie et à la gaîté, alors qu'aucune issue ne devrait permettre à la tristesse de se faufiler dans les rangs des humains, elle, la faucheuse traîtresse, par-ci, par-là, fauche sans cesse.

Elle vient d'arracher, en ce 12 juin, à une bonne famille, son chef, à notre commune un bon citoyen et à notre Caisse Raiffeisen un vaillant collaborateur, membre du Comité : M. Rémy Pernolet, qui s'en est allé à l'âge de 60 ans.

Pendant 25 ans, il témoigna de son activité au sein du Comité local de notre Caisse de crédit mutuel comme vice-président. Il fit partie de cette institution pendant vingt-huit ans.

Ses conseils toujours avisés, son exactitude et son dévouement firent de lui un raiffeiseniste dans tout le sens du mot. Notre population lui doit beaucoup pour tous les services qu'il sut lui rendre.

M. Pernolet laisse au sein de la Caisse locale de notre cité paysanne et ouvrière le souvenir d'un grand citoyen, d'un homme de devoir et d'un bon chrétien.

Que la famille si douloureusement éprouvée trouve en ces quelques lignes l'expression sincère et émue de vives condoléances.

A. J.

Le raiffeisenisme en marche

Nous nous étendions, dans notre dernier numéro, sur le développement continu du mouvement Raiffeisen suisse qui, ayant franchi le cap du millier de Caisses affiliées, s'envole allègrement à la conquête du second millier. Parmi les douze Caisses nouvellement fondées depuis le début de l'année, nous en signalions trois en Suisse romande. Selon la tradition bien établie,

nous les présentons à la grande famille raiffeiseniste. La vie communale étant d'importance primordiale dans la structure du pays, il importe de mettre l'accent tout spécialement sur les particularités locales, chaque commune puisant sa force dans sa vie propre par l'effort et l'esprit d'initiative de ses habitants.

* * *

VILLARS-SUR-GLÂNE

Selon les historiens — nous nous en référons à l'ouvrage de Victor Buchs, ancien conseiller d'Etat, sur « La commune et la paroisse de Villars-sur-Glâne » que nous a aimablement remis son fils, M. Henri Buchs, député, un des dirigeants fondateurs de la Caisse locale — la paroisse de Villars-sur-Glâne s'étendait de la Glâne à la Sarine et le territoire où fut bâtie la ville de Fribourg en dépendait.

Des morcellements successifs ont permis la constitution de la paroisse de Saint-Nicolas de Fribourg au dépens de celle de Villars qui s'est vu refoulée à ses limites actuelles. Au début du siècle, le quartier de Pérolles et son boulevard, l'emplacement de la gare de Fribourg, le plateau de la Vignettaz appartenaient encore à la commune de Villars-sur-Glâne. Dans le but d'échapper à l'impôt communal de la ville, tout en bénéficiant des mêmes avantages que les habitants et les industriels qui y avaient élu domicile, des capitalistes et d'importants établissements industriels s'étaient fixés dans ces quartiers dépendant de Villars. Des complications de toutes sortes en résultaient, si bien que l'incorporation de ces plateaux à la ville était considérée comme l'unique solution équitable. A la suite de tractations longues et pénibles, litigieuses et maintes fois interrompues, le Conseil d'Etat intervenant comme arbitre prit un arrêté qui délimitait les deux communes aux frontières actuelles que les habitants de Villars n'acceptèrent qu'en s'inclinant sous la contrainte.

Mais, resserrée sur un territoire trop étroit, la ville continue de se développer à l'extérieur, si bien que deux des quartiers, disons de ses faubourgs, celui des Daillettes et celui de Saint-Jacques, sont situés sur la commune de Villars-sur-Glâne.

Ceci donne un cachet tout particulier à cette commune rurale, dont le territoire formant la circonscription coopérative de la nouvelle Caisse Raiffeisen comprend trois groupes d'habitations nettement détachés et placés en triangle à un ou

deux kilomètres l'un de l'autre, le centre du village, disons le tronc avec l'église et l'école, et les deux quartiers des Daillettes et de Saint-Jacques.

Les velléités d'expansion de la ville au dépens de la commune rurale voisine sont-elles assouvies ? Les communiens de Villars se tiennent sur leurs gardes et manifestent même encore quelques craintes. Pour s'armer contre toute nouvelle tentative de refoulement, ils s'efforcent de créer, puis de renforcer l'esprit communautaire entre les trois quartiers. C'est dans ce sens et animée par la volonté de préserver l'intégralité du territoire communal qu'est née l'Initiative de fonder une Caisse Raiffeisen. Une telle institution n'a-t-elle pas pour mission d'aviver cet esprit communautaire et de l'utiliser à des fins économiques, sociales et morales ?

Ainsi placée à la périphérie immédiate de la ville de Fribourg, la commune de Villars-sur-Glâne va se développant sans cesse. De 850 habitants qu'elle comptait au début du siècle, elle en a actuellement 1800 répartis approximativement aux 2/5 dans le centre, autant aux Daillettes et le dernier cinquième au quartier Saint-Jacques. Elle subit, bien sûr, l'influence de la ville et en dépend en partie du point de vue économique. Pourtant, elle cherche à assurer autant que possible son autonomie pour garder sa vie propre, pour éviter l'absorption pure et simple par l'élément citadin. Le centre de la commune tout spécialement veut rester rural. Il n'y a pourtant plus qu'une trentaine d'exploitations agricoles. On trouve des artisans très actifs, un charron, deux menuisiers, un plâtrier-peintre et trois tailleuses, des commerçants habiles, un boucher, deux boulangers, huit épiciers, deux marchands de bétail, un entrepreneur, un laitier pour la distribution du lait aux Daillettes, alors qu'à Villars même les agriculteurs ont constitué une laiterie. Les enseignes des trois cafés-restaurants sont très connues. Quelques industries de moyenne ou petite importance s'y sont installées, une fabrique d'accumulateurs (batteries « Elba »), un garage, une carrosserie et même une petite fabrique de bracelets de montres.

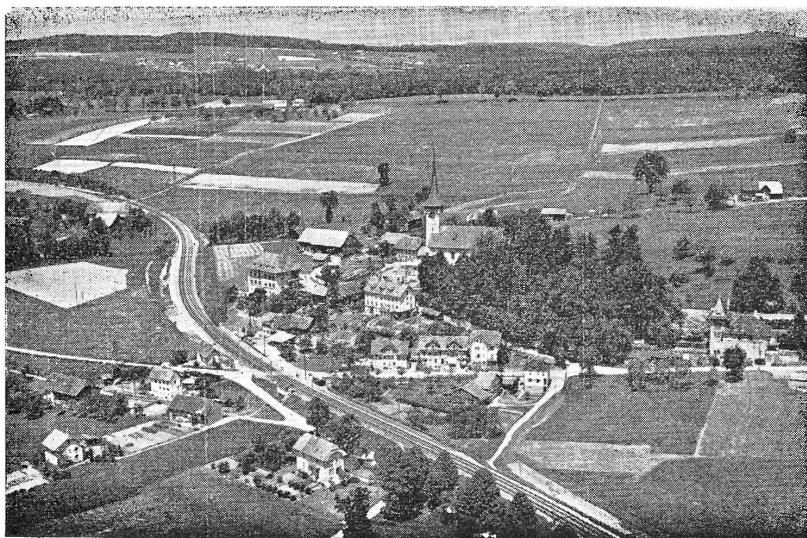
En dehors de cette nomenclature, le gros de la population des deux quartiers-faubourgs est formé de fonctionnaires, d'employés, de vendeurs et vendeuses, d'ouvriers dont la ville assure le gagne-pain. La tranquillité et l'aspect « campagnard » de ces deux quartiers bordant tellement la ville qu'on les y croirait parties intégrantes, attirent un grand nombre de professeurs, ingénieurs, avocats ou notaires, etc., qui y ont établi leurs pénates. Parmi les instituts et établissements d'éducation qui jouent un rôle considérable dans la vie religieuse, intellectuelle et sociale de la contrée, plusieurs se sont installés sur la commune de Villars pour bénéficier de la paix de la campagne, le pensionnat de Bertigny, l'institut Saint-Joseph du Guintzet pour enfants sourds-muets ou déficients, l'école de nurses de Bertigny et la Villa Beata tenues par des religieuses anglaises. La vie artistique, sportive et culturelle se manifeste au sein de sociétés et clubs locaux, chant, tir, samaritains, football, alors que de nombreux éléments font partie des sociétés de la ville. La commune possède comme curiosités particulières le moderne grand pont de la Glâne et le vieux pont historique de Sainte-Apolline.

L'idée Raiffeisen fut répandue dans la commune par un jeune pionnier, M. Marcel Dessarzin, fils d'une ancienne famille raiffeiseniste de Surpierre. Ayant patiemment conquis quelques adeptes bien décidés à passer aux actes, il s'en ouvrit aux autorités communales. Ces dernières entrèrent dans ses vues et s'adressèrent à l'Union pour l'organisation d'une conférence d'orientation qui eut lieu le 28 avril, à l'auberge du Pont de la Glâne. Elle fut présidée avec distinction par M. le syndic Irénée Mauron. Après l'exposé historique et pratique du délégué de l'Union, M. G. Froidevaux, et une discussion animée et objective, la décision de principe d'une fondation fut prise. L'assemblée constitutive fut fixée au 12 mai, au même lieu, avec la participation du même délégué de l'Union. Les formalités de constitution furent résolument menées après la signature de 40 déclarations d'adhésion. Dans le meilleur esprit de collaboration, l'assemblée constitua les organes de la Caisse en appelant à la tête du Comité de direction M. François Macheret, professeur à Grangeneuve, et à celle du Conseil de surveillance M. le syndic Irénée Mauron. Le méritant pionnier, M. Marcel Dessarzin, se vit confier la délicate fonction de caissier à laquelle il saura vouer le même enthousiasme qu'il avait mis à répandre la semence Raiffeisen dans sa commune.

Et maintenant, raiffeisenistes de Villars-sur-Glâne, au travail ! Votre œuvre vous attend. Les succès répondront à votre esprit d'initiative et de collaboration, de solidarité communautaire. L'Union suisse vous accueille chaleureusement dans ses rangs.

PRÊLES ET LAMBOING

Ces deux communes sont situées sur le plateau de Diesse que supporte la chaîne du lac de Biemme et qui s'appuie aux pentes sud du Chasseral dont il constitue un puissant contrefort. A la périphérie de ce plateau légèrement creusé en cuvette tourbeuse se sont installées les quatre communes agricoles jurassiennes de Nods, Diesse, Lamboing et



Prêles, que voisine le village neuchâtelois de Lignières. Les travaux d'améliorations foncières ont rendu cultivable de vastes terrains autrefois marécageux, augmentant considérablement les possibilités de développement de cette région fort aimée des touristes et coin de prédilection des chefs de l'armée en quête de terrain de manœuvres.

Le plateau de Diesse se trouve entre 800 et 900 mètres d'altitude. On y accède en funiculaire de la gare de Gléresse à Prêles, ou en auto postale de La Neuveville, chef-lieu du district. La route qui vient de Bienne gravit les gorges de l'Arzillière ou de la Douane pour déboucher à Lamboing. Parce qu'isolées, ces communautés rurales ont conservé leur cachet propre. Travailleurs et pleins d'initiative, leurs habitants en ont fait un pays prospère. Pour développer le tourisme, la commune de Nods projette de construire un télésiège qui atteindra le sommet du Chasseral. L'économie du pays a besoin de s'armer des moyens susceptibles de lutter contre la concurrence des grands centres. Il faut moderniser les moyens de travail, équiper les exploitations agricoles, maintenir les industries locales. Éloignée des établissements financiers de la ville, cette région a besoin de centres locaux d'épargne et de crédit pour s'assurer une autonomie toujours plus appréciée. L'idée d'y constituer une Caisse Raiffeisen dans chaque village devait donc répondre aux aspirations de cette population attachée à sa terre.

Le message Raiffeisen ne fut connu que tout récemment sur le plateau de Diesse. La commune jurassienne d'Orvin, à l'est, ainsi que celle de Lignières, à l'ouest du plateau, possédaient déjà depuis nombres d'années leur propre institut d'autofinancement. On attendait le pionnier à l'esprit de foi pour y faire épanouir la bonne nouvelle. Ce fut l'instituteur Baumgartner qui ouvrit la voie par la fondation d'une Caisse dans sa commune de Nods en 1948. Conquis à l'idéal

de la coopération sur le plan de la commune rurale, il s'était fixé la mission de le propager dans les trois autres communes et d'y fonder successivement dans chacune une Caisse Raiffeisen autonome. Il y avait déjà eu partout des prises de contact avec orientation. Le départ du pionnier, qu'on aurait pu croire fatal au projet, ne fit que mettre l'idée en veilleuse. La semence était tombée en bonne terre et n'attendait que le moment propice à l'éclosion.

En 1953, la commune de Diesse montrait le bon exemple, grâce à l'esprit d'initiative d'une équipe de jeunes. Pour Prêles et pour Lamboing, ce fut l'assemblée annuelle des délégués de la Fédération jurassienne du 7 mai dernier, dans le village voisin d'Orvin, qui mit le mouvement en branle. En effet, le Comité de la Fédération avait eu l'excellente idée d'y inviter les représentants des autorités communales des localités voisines n'ayant pas encore leur institut financier propre. Ce contact avec des militants raiffeisenistes, l'atmosphère de la réunion aussi bien que l'intérêt porté aux objets à l'ordre du jour, firent une telle impression sur les délégués officiels de ces deux communes qu'ils n'eurent rien de plus pressé que d'en rendre compte à leurs autorités communales respectives. Dans les deux villages, la décision de passer aux actes fut prise et on sollicita le concours de l'Union suisse pour la mise sur pied de l'institution locale si utile.



A Prêles, ce fut le lundi 6 juin. Répondant à l'appel du maire de la commune, M. le conseiller national Luterbacher, le délégué de l'Union, M. G. Froidevaux, vint y donner une conférence d'orientation devant un auditoire attentif. Le terrain y était si bien préparé — on avait déjà même cité des noms de personnalités susceptibles de remplir les fonctions de dirigeants — que l'assemblée d'orientation se transforma du coup en assemblée de constitution. Après la cueillette de 25 déclarations d'adhésion,

on adopta les statuts normaux des Caisses Raiffeisen suisses et procéda directement à la constitution des organes, équipe pleine d'enthousiasme et judicieusement choisie parmi les élites de la commune. M. Gilbert Giauque, employé au funiculaire et gérant de l'association agricole, assume la présidence du Comité de direction, M. Jean Sprunger, agriculteur, celle du Conseil de surveillance, tandis que M. Walter Rieser, comptable et receveur communal, se charge de la fonction primordiale de caissier.

Prêles compte 500 habitants dont une centaine sont les pensionnaires de l'« Etablissement d'éducation de la Montagne de Diesse » sis à quelque dix minutes du village, en pleine campagne. Les 400 autochtones constituent une entité idéale pour se grouper avec profit autour de leur institut financier. On y compte 60 exploitations agricoles, des artisans, un meunier, deux charpentiers, un maçon, des commerçants, un boucher, trois épiciers, un hôtel renommé, une fabrique d'ébauches occupant une trentaine d'ouvriers. Les agriculteurs ont constitué des coopératives agricoles, un syndicat bovin, une société d'assurance du bétail, une société du battoir, une laiterie. L'association agricole étend son activité aux quatre villages du plateau. Le village a bien conservé sa propre activité. Une vingtaine d'ouvriers ou employés seulement vont travailler à la ville, à Bienne ou à La Neuveville. La situation favorable de la région, en balcon au-dessus du lac de Bienne, a attiré des colonies de vacances; on y compte les chalets de colonies de Bâle, de Bienne et de Granges.

Une Caisse Raiffeisen va y trouver le terrain propice à son développement. Nous lui souhaitons plein succès et bienvenue au sein de notre Union nationale.

* * *

Le surlendemain, 8 juin, c'était le tour de Lamboing. Le même conférencier de l'Union, M. Froidevaux, répondait à l'appel du Conseil communal. La séance d'orientation, présidée avec maîtrise par M. le maire Gerald Racine, comptait une cinquantaine de citoyens. Là aussi, le terrain était bien déblayé et séance tenante, la décision fut prise de créer une Caisse Raiffeisen pour la commune. Passant directement aux actes, 35 participants donnent leur adhésion, adoptent les statuts normaux de l'Union et désignent leurs mandataires au sein des Conseils de l'administration et de la surveillance. M. Jean-Pierre Decrauzat, député et agriculteur, présidera le Comité de direction, et M. Aurèle Racine, horloger, celui de surveillance. M. Jean Rossel, secrétaire communal, l'initiateur du mouvement, se voit confier la délicate fonction de caissier.

Lamboing compte 500 habitants et 60 exploitations agricoles avec laiterie et coopératives agricoles diverses. C'est le village le plus industriel de la région. En effet, deux usines y déploient une activité florissante, une fabrique d'ébauches occupant plus de cent ouvriers et une fabrique de mécanique de précision avec une vingtaine de mécaniciens. Le problème de la lutte contre la dépopulation des campagnes y est ainsi avantageusement résolu, au profit



même des villages voisins. Comme ailleurs, des artisans et des commerçants répondent aux besoins du village, une menuiserie, deux scieries, deux moulins, trois épiceries, une boulangerie, deux restaurants. La vie artistique et sportive y fleurit à l'instar des autres communes du plateau.

La Caisse Raiffeisen de Lamboing, la

benjamine du Jura, se met en marche avec enthousiasme. Elle saura vite prouver son activité bienfaisante au sein d'une population aussi laborieuse et éprise de l'idéal de l'autodéfense. Les 1000 Caisses sœurs de l'Union l'accueillent chaleureusement dans leurs rangs et lui souhaitent vie féconde.

Fx.

LE COIN DE LA PRATIQUE

Depuis sa revision en 1942, certaines questions ayant trait au droit du cautionnement font encore l'objet de problèmes qu'il est souvent difficile, voire même impossible de résoudre clairement, aussi longtemps qu'ils n'auront pas fait l'objet d'une décision juridique. Le cas suivant ne manquera pas d'illustrer ce qui précède :

Sur une hypothèque de rang postérieur (cédule) de 13 000 francs nominal, une avance de 11 000 francs a été accordée en décembre 1953. L'année suivante, le débiteur remboursait 500 francs, puis retirait en mai le solde de 2 500 francs, ce qui fait qu'aujourd'hui encore la cédule hypothécaire est complètement investie.

En décembre 1953, le montant total du prêt avait été garanti complémentaiement par cautionnement. Pour quel montant les cautions sont-elles actuellement engagées ? Certainement pas pour le total de 13 000 francs, puisqu'entre-temps 500 francs furent remboursés, puis retirés à nouveau. Il est certain toutefois que l'engagement découlant du cautionnement de personnes physiques diminue pour le moins, dans les mêmes proportions que la dette principale. A notre avis, les cautions ne peuvent être obligées sur le dernier prélèvement de 2 500 francs que pour 2 000 francs, ce qui représente donc un engagement total actuel de 12 500 francs seulement. Elles ne garantissent pas une seconde fois les 500 francs amortis.

COMMUNICATIONS DE LA FEUILLE OFFICIELLE SUISSE DU COMMERCE

Les pièces d'or suisses de 10, 20 et 100 fr. n'étant plus considérées comme moyens légaux de paiement, la Banque nationale suisse n'est plus tenue de les accepter. En conséquences, les services des PTT, eux aussi, n'accepteront dorénavant aucune monnaie d'or.

RETRAIT DE BILLETS DE 20 FRANCS

Le 31 décembre 1935, la Banque nationale a décidé de retirer ses billets de 20 fr. portant une tête de femme dans la vignette du recto.

Le délai de retrait de 20 ans prend fin le 31 décembre 1955. Jusqu'à cette date, les billets en question peuvent être échangés à leur valeur nominale contre des moyens de paiements légaux aux guichets de la Banque nationale suisse. Les billets qui ne sont pas présentés dans ce délai perdent leur validité et, conformément à la loi, leur contre-valeur sera versée au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par les forces naturelles. Les demandes de remboursement ne pourront donc plus être admises après le 31 décembre 1955.

Ce retrait ne concerne pas les billets de 20 francs à l'effigie de Pestalozzi, actuellement en circulation.

Idées directrices

L'AMOUR DE LA TERRE

Votre organisation nationale agricole, en renforçant le sens de la solidarité chez les cultivateurs, confère à leur action une efficience accrue et une ampleur que justifient les hautes vertus de leur tradition familiale et de leur attachement au sol de la patrie.

Alors que certains aujourd'hui craignent malheureusement toujours davantage le risque personnel et cherchent la sécurité même au prix de l'indépendance, demeurez fidèles à une vocation qui est et sera toujours de façon spéciale exposée au risque, mais qui, précisément à cause de cela, est un modèle, à l'heure actuelle insuffisamment reconnu, d'effort humain ; effort qui a toujours garanti à la vie des peuples durée et fécondité.

Quel motif de confiance pour l'avenir ! Quelles heureuses perspectives accompagnent votre progrès. Si vous restez fidèles à vos principes, vos activités prendront, avec le temps, une extension plus large encore ; de nouvelles possibilités s'ouvriront de multiplier pour chacun de vous les occasions de contribuer au bien de tous, d'intensifier l'amour actif du prochain, la charité chrétienne qui porte partout la chaleur et la vie. Ainsi, même consacrée aux travaux que ne relève aucun éclat extérieur, votre vie personnelle, familiale et sociale, s'élèvera jusqu'à la dignité qui surpasse toutes les autres, celle d'enfants du Père céleste à qui vous pouvez et devez vous confier sans réserve.

S. S. le Pape aux cultivateurs italiens.

GENTLEMEN'S AGREEMENT CONCERNANT

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

L'Office fiduciaire central de la BNS annonce que cet accord, entré en vigueur le 1^{er} août 1951 et prorogé successivement chaque année, est renouvelé une fois de plus pour une année, soit jusqu'au 31 juillet 1956.

D'une part, ce Gentlemen's Agreement sur le financement de la construction a fait ses preuves. Il a pour but d'empêcher que les limites normales de crédit ne soient dépassées et que la concurrence, avec toutes ses conséquences fâcheuses, ne s'accroisse

entre bailleurs de fonds. D'autre part, pour des raisons de politique économique et tenant compte de la situation qui règne aujourd'hui dans le secteur de la construction, il est hors de doute qu'une entente doit continuer d'intervenir pour maintenir l'ordre sur le marché du crédit de construction et du crédit hypothécaire.

Cette convention ne touche que fort peu

les Caisses Raiffeisen parce que le secteur qu'elle englobe sort déjà du cadre d'activité du financement du crédit rural. Il s'agit principalement de maisons d'habitation à trois appartements et plus, de bâtiments à usages commerciaux, de colonies de maisons, d'hôtels, pour lesquels les crédits de construction doivent être limités à 70 % du devis, terrain compris.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

Assemblées jubilaires

Albeuve (Fribourg)

Présidée par M. Augustin Beaud, ancien député, la Caisse de crédit mutuel d'Albeuve a fêté dimanche le cinquantenaire de sa fondation. Celle d'Albeuve fut, dans le canton, la deuxième fondée à l'époque, et la quarante-cinquième de la Suisse, qui en compte 1000 aujourd'hui. Cette création était une œuvre de sagesse, issue des longues méditations du regretté doyen François Menétrey, alors curé d'Albeuve. Une Caisse existait antérieurement, mais l'incendie de 1876 l'avait mise à telle épreuve qu'elle avait disparu. Devant les besoins nouveaux et pour donner à l'épargne locale un caractère de solidarité fraternelle, le doyen Menétrey s'entoura d'hommes d'action et la Caisse fut fondée. Dire tout le bien qu'elle a fait dans le village, les services qu'elle a rendus et le rôle social et familial éminent qu'elle y joue serait trop long. Bornons-nous à signaler son bel essor et son réjouissant développement qui atteint aujourd'hui, au bilan, la somme de 600 000 francs. Partie en 1905 avec 40 francs, elle avait en caisse, en 1950, 300 000 francs ; en cinq ans, son bilan devait doubler, grâce à l'esprit d'initiative de son Conseil de surveillance, à ses administrateurs et à son caissier, M. Joseph Beaud. Il est juste de rendre un égal hommage à Mlle Jeanne Gurtner, qui fut pendant 39 ans une caissière dévouée, pleine de tact et de probité.

Un village en fête

Pour ce jubilé, Albeuve était paré de ses atours de fête. La Société de jeunesse avait superbement décoré la fontaine publique, qui représentait l'histoire d'Albeuve avec ses heurs et malheurs. L'église, elle aussi, était fleurie avec goût.

La journée débuta par un office solennel, célébré par M. l'abbé Jordan, curé. Dirigée par M. Justin Michel, la Cécilienne interpréta admirablement une fort belle messe de Galluppi. Ce fut un moment d'émotion profonde que celui où M. l'abbé Jordan, successeur de M. le doyen Menétrey, prit la parole pour adresser à l'assistance le sermon de circonstance. Il fit ressortir le rôle de l'argent et des biens terrestres mis à la disposition de l'homme pour servir son semblable et assurer un gain beaucoup plus important, celui des biens éternels. Il mit en évidence le rôle néfaste que peut jouer la possession des

biens terrestres, lorsqu'ils sont mis au service de la jouissance, des plaisirs sans frein, ou lorsqu'ils deviennent exclusivement un but de la vie, faisant ainsi perdre de vue leur raison d'être, durcissant le cœur et détournant l'âme de Dieu. Il est une manière utile et raisonnable de cultiver l'esprit d'épargne. En usant des biens matériels dans le bon sens, en les faisant fructifier pour un résultat bon en soi, on se donne une discipline, on s'engage dans certains renoncements à de factices plaisirs, on accepte chrétiennement les sacrifices nécessaires. Cette morale que l'on oublie trop souvent aujourd'hui, forme le caractère, donne la satisfaction du devoir accompli, prépare l'avenir, pourvoit aux jours moins bons et correspond alors au but essentiel des biens que Dieu nous donne, non pour que nous en devenions les esclaves, mais pour qu'ils servent à notre salut.

Après l'office eut lieu, au cimetière, une émouvante cérémonie à la mémoire des membres fondateurs défunts. La Cécilienne chanta le *De profundis*, de Haenni ; puis M. le curé Jordan évoqua la figure inoubliable de M. Menétrey et redit le mérite de ceux qui furent à la tâche à la première heure. La cérémonie se termina par le chant *Beati mortui*, de Mendelssohn.

Hommage

Ce fut ensuite le repas en commun, servi dans la grande salle communale. M. Pierre Beaud, tenancier de l'Hôtel de l'Ange, avait préparé un succulent menu. La population d'Albeuve s'associa à ces moments de joie et de gaieté. Les enfants furent aussi de la fête et, sur la scène, ils chantèrent et mimèrent avec talent de ravissantes chansons du pays. Nos félicitations à Mlle Boschung, institutrice, et à M. Michel, instituteur, qui les ont si bien préparés. La Cécilienne et ses solistes, notamment le ténor Clément Delacombaz, et son directeur, nous firent goûter la saveur des chants patois.

M. Augustin Beaud, président de la Caisse, salua les nombreux invités et dit sa satisfaction de voir que tout le village d'Albeuve se sentait aujourd'hui uni. Chacun a fait son devoir et s'est dévoué pour que cette journée fût belle.

M. Louis Maillard, inspecteur scolaire, fut un major de table plein de verve et de talent. Il donna la parole à M. Maxime

Pythoud, président du Conseil de surveillance. Celui-ci, en patois, remercia les organisateurs de cette manifestation de la reconnaissance. Puis M. Froidevaux, délégué du Comité central de Saint-Gall, apporta le salut de la direction. Il fit un large tour d'horizon sur l'activité bienfaisante et chrétienne des Caisses Raiffeisen dont le but essentiel est de christianiser l'usage de l'argent, de le laisser au sein de la communauté pour elle-même en sauvegardant l'autonomie des communes, bases de notre Etat fédératif. Il rappela les souvenirs de la fondation de la Caisse d'Albeuve et rendit hommage à la mémoire de ceux qui en jetèrent les bases. M. Ernest Castella, syndic, fut l'interprète des autorités communales et offrit les vins d'honneur. M. Denis Genoud, président du Tribunal, s'exprima au nom des autorités cantonales. M. Edouard Gremion fut l'éloquent porte-parole de la députation et de ses collègues, MM. Anselme Comba et Maurice Jaquet, députés. M. Louis Pasquier, de Sâles, délégué du Comité cantonal, excusa l'absence de M. le doyen Monnard, président, et, au nom des organes directeurs cantonaux de la partie romande du canton, formula des vœux pour la Caisse jubilaire. M. Jacques Pillamet, de Grandvillard, apporta les félicitations et les remerciements des sections invitées de l'Intiamon. Enfin, M. Albert Schmidt, secrétaire, excusa l'absence de M. Jean Oberon, préfet, et dit le mot cordial de la presse.

Le fête se termina à l'église paroissiale et la cérémonie religieuse mit un terme officiel à cette journée.

A. Sch.

Riaz (Fribourg)

A deux kilomètres de Bulle, le village de Riaz est situé en partie dans la plaine de la Basse-Gruyère et sur un prolongement du Mont Gibloux : les Monts de Riaz. L'histoire de ce village remonte à une haute antiquité et les Romains avaient choisi cette position privilégiée pour y établir un camp.

Comme toutes les agglomérations voisines d'un centre plus important, cette communauté en retire les avantages au point de vue économique. L'agriculteur peut écouler plus facilement ses produits et l'ouvrier trouver son pain. Les trois quarts des habitants exercent leur activité dans l'agriculture, tandis que le reste de la population est composé d'artisans et d'ouvriers employés surtout dans la construction du bâtiment et dans l'industrie du bois.

La commune de Riaz est le siège de l'hôpital du district de la Gruyère. Sous l'impulsion de M. le Dr Jean Dubas, cette institution connaît un nouvel essor. Modernisé et équipé d'un personnel qualifié, cet établissement occupe une quarantaine d'employés qui vouent leurs soins à environ 150 malades.

Malgré la proximité de la capitale gruyérienne qui compte quatre établissements bancaires, Riaz n'a pas hésité à fonder une Caisse Raiffeisen pour sauvegarder les intérêts de ses travailleurs. Guidée par les sages conseils de la Caisse centrale de

Saint-Gall, notre Caisse se réjouit du chemin parcouru après 25 ans d'activité. Pour marquer ce premier pas, les responsables ont organisé, à l'intention de tous les membres et amis de la Caisse, une assemblée jubilaire.

Sous la présidence de M. Raymond Gremaud, l'assemblée ordinaire et jubilaire eut lieu le 3 avril 1955, à la salle de la Croix-Blanche gracieusement décorée pour la circonstance.

Ouvrant la séance à 14 h. 30 par des souhaits de cordiale bienvenue, le président salue spécialement M. P. Puippe, délégué de l'Union suisse, ainsi que M. l'abbé Buchs, curé de la paroisse. Il donne ensuite connaissance du rapport d'activité de la société et souligne le développement continu que prend notre institution d'épargne et de crédit, de même que les nouveaux succès enregistrés au cours du dernier exercice. M. Gremaud clôt le rapport de l'assemblée ordinaire en exprimant ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'œuvre commune.

Le caissier donna un aperçu des chiffres en commentant les comptes annuels et le bilan. L'épargne déposée s'élève à cent huitante-six mille francs, soit une augmentation de 20 000 francs. Le chapitre des obligations se chiffre à 134 500 francs, en progrès de 11 000 francs. Les différents prêts atteignent 376 000 francs. Le bénéfice net du vingt-cinquième exercice est passé à 2 343 francs, qui fait monter le fonds de réserve à 21 538 francs.

M. Albert Chavaillaz, président du Conseil de surveillance, dans un rapport précis, porta à la connaissance de l'assemblée le travail accompli au sein du Comité et son appréciation sur la tenue des comptes et des grands livres. Sur sa proposition, les comptes annuels furent adoptés à l'unanimité.

A l'issue d'une collation fort appréciée, M. Raymond Gremaud se plut à faire l'histoire de la Caisse et rappela le mérite des membres fondateurs qui se sont dévoués pour la société. Certes, le 18 mai 1930 naissait notre modeste Caisse. Durant l'assemblée constitutive conduite par M. le doyen Despont, 19 candidats avaient signé leur adhésion. L'exposé du conférencier, M. l'abbé Raemy, curé de Morlon, avait porté ses fruits.

Les pionniers se mirent à l'œuvre inlassablement pour le bien des membres dont le nombre a grossi. A fin 1954, notre Caisse portait à son effectif 63 membres. Chacun a apporté sa pierre pour l'érection de l'édifice, cependant trois membres se sont particulièrement distingués par leur dévouement : M. le doyen Despont, M. Gustave Vauthey, ancien caissier, et M. Raymond Gremaud, qui s'était oublié. On rendit hommage aux membres défunts. L'assemblée leur accorda une pieuse pensée.

Apportant le message de félicitations et les vœux des organes centraux, M. P. Puippe a situé la mission de la Caisse Raiffeisen dans l'économie moderne et souligné les bienfaits qu'elle engendre au sein de nos communautés rurales. Pour remercier les efforts déployés par notre institution locale, il lui remit un diplôme jubilaire.

Cette belle assemblée qui se déroula dans l'amitié, fait bien augurer l'avenir de notre coopérative. Les résultats obtenus nous permettent d'espérer qu'elle ne perdra pas de vue le progrès, lent peut-être, mais sûr.

Un participant.

Saignelégier (Jura)

Samedi soir 30 avril s'est tenue à l'Hôtel de la Gare l'assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel de Saignelégier, suivie de la séance commémorative du 25^e anniversaire de sa fondation. Inutile de dire que ce fut un succès à tout point de vue. La Caisse comprend la paroisse de Saignelégier et celle des Pommerats, donc quatre communes et s'étend sur un vaste territoire. Les membres n'ont eu que plus de mérite à répondre à la convocation.

Comme de coutume, l'assemblée fut menée avec maîtrise et rapidité malgré les importants tractanda à l'ordre du jour. Et c'est tout à l'honneur des rapporteurs dont les exposés furent présentés avec clarté et concision.

Après avoir souhaité la bienvenue et salué la présence de M. Wilhelm, juge d'appel, de M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse, et de M. Joseph Froidevaux, délégué de la Fédération jurassienne, tous trois bons Franches-Montagnards, le président du Comité de direction, M. Otto Farine, ouvrit la 25^e assemblée générale.

La lecture du procès-verbal ne donna lieu à aucune observation. Quant au rapport très complet et suggestif de M. Farine, il fut accueilli par des applaudissements. La présentation des comptes par notre actif et compétent caissier, Me Laurent Aubry, accompagnée de judicieux commentaires, ne fit que confirmer l'impression très favorable qui se dégageait du rapport présidentiel quant aux résultats de l'exercice écoulé et quant à la situation actuelle de la Caisse. Notons seulement le chiffre impressionnant de un million 552 00 francs au total du bilan, le bénéfice de l'exercice se montant à sept mille francs, versés au fonds de réserve, qui atteint la jolie somme de 60 000 francs après 25 ans d'activité.

Le rapport de M. Albert Fleury, président du Comité de surveillance, fut très élogieux à l'égard de la bonne et prudente gestion du Comité de direction et demanda à l'assemblée de donner décharge avec remerciements à ce dernier et au caissier. Toutes les propositions du Conseil de surveillance furent votées à l'unanimité par l'assemblée. M. Farine remercia celle-ci de son attention et leva la séance, après avoir passé la présidence de la séance commémorative à Me Aubry, qui pria les membres de prendre place pour le souper en commun. Me Aubry remplit à merveille son rôle de major de table et sut animer la soirée à la satisfaction générale. Après avoir souhaité la bienvenue aux hôtes déjà nommés, il lut une lettre de M. Sylvain Michel, qui exprimait son regret de ne pouvoir assister à la fête et déplora l'absence de M. Hublard, préfet, également empêché d'y participer.

C'est avec plaisir que l'auditoire écouta la chronique de M. Otto Farine. Fondée en 1929 sous le titre de « Caisse d'épargne et de prêts corporative de Saignelégier et environs », la Caisse ne cessa de se développer. Elle fut plus tard affiliée à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Après avoir donné la liste des vingt membres fondateurs, dont plusieurs sont décédés, M. Farine exprima notre reconnaissance vis-à-vis de ces pionniers. Puis M. Géo Froidevaux fit ressortir dans son allocution la mission des Caisses Raiffeisen qui, tout en étant liées à l'Union, gardent leur autonomie et jouent dans la vie économique le même rôle que les communes dans la vie politique. Il félicita vivement la section pubilaire à qui il offrit un diplôme d'honneur pour ses 25 ans au service de la solidarité.

M. Joseph Froidevaux, à son tour, nous apporta le salut et les félicitations de la Fédération jurassienne et offrit à la section un superbe plat en céramique ainsi qu'un portefeuille à M. Georges Frossard et à M. Fleury, vétérans.

M. le juge Wilhelm, invité à nous dire quelques mots, se plut à nous raconter quelques souvenirs des débuts de la Caisse dont il fut un des fondateurs. On pouvait deviner, à travers ses amusantes anecdotes, tout l'attachement de M. Wilhelm à ses chères Franches-Montagnes.

La soirée se termina par la distribution des récompenses aux dirigeants chevronnés et fondateurs qui ont bien mérité de la cause raiffeiseniste.

Tous les membres emportèrent un excellent souvenir de cette belle soirée.

Froideville (Vaud)

L'assemblée générale et la commémoration du 25^e anniversaire de la Caisse Raiffeisen ont eu lieu le samedi 23 avril dernier.

A 10 h. 45, dans une des salles de l'Ecuson vaudois, M. L. Martin, président, ouvre la séance en souhaitant une très cordiale bienvenue aux invités : MM. Froidevaux, représentant de l'Union suisse, Beson, président de la Fédération vaudoise, Jorand, délégué de la Caisse voisine de Bottens, les membres de la Municipalité.

Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1954, le président et le caissier commentent les comptes de l'an écoulé, lesquels sont adoptés par l'assemblée à la demande du président du Conseil de surveillance, l'organe de contrôle. Le nombre des membres est de 40, le bilan se chiffre à près de 300 000 francs, le fonds de réserve à plus de 15 000 francs.

MM. L. Martin, président du Comité de direction et L. Verboux, président du Conseil de surveillance depuis la fondation de la Caisse, vu leur grand âge (87 et 84 ans) et la surdité dont ils sont malheureusement atteints, renoncent à leurs fonctions. M. L. Thuillard, secrétaire du Conseil de surveillance dès le début également, bien qu'un peu moins âgé, se retire aussi. Ils sont remplacés par MM. L. Clerc, A. Jaccoud et H. Mathey.

Sur proposition de M. Oppliger, vice-président, qui les remercie chaleureuse-

APHRODISE

Pour la saillie et faire retenir les vaches et petits animaux domestiques

Le flacon Fr. 8.—

ENTEROSE poudre - GOSTERINE gouttes

Contre la diarrhée des veaux

Fr. 4.—

BREUVAGE

Pour nettoyer les vaches après vêlage. Le paquet Fr. 1.75 ; par 3 paquets Fr. 1.50

PHARMACIE ÉCONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE

R. SUARD • 7, rue des Deux-Ponts • Tél. (022) 25 06 65 • GENÈVE

IMPRIMERIE

FAWER ET FAVRE S.A.

LAUSANNE

Passez votre commande
à présent pour les**plants forestiers**Je livre des plants sains,
bienvenus, de bonne prove-
nance, aux conditions avan-
tageuses. ● Veuillez de-
mander mon offre.**Fritz Stämpfli, Pépinières-forestières**

SCHÜPFEN Tél. (031) 67 81 39

ment pour les services rendus, les trois démissionnaires sont acclamés membres d'honneur de la Caisse.

L'intérêt de la part d'affaire est payé et le verre de l'amitié termine la partie administrative.

A midi et demi, invités et membres se retrouvent au Café de la Poste où un dîner est excellemment servi. Puis, sous la présidence de M. Mathey, nouveau président du Comité de direction, se déroule la séance jubilaire.

M. L. Martin, ancien président et initiateur de notre association, rappelle les multiples démarches entreprises pour arriver à fonder celle-ci, ensuite d'une captivante conférence du regretté M. Aug. Golay, le 30 mars 1930. Le caissier passe brièvement en revue les 25 années d'activité de notre modeste banque et adresse un très chaud merci à l'Union suisse pour son aide précieuse.

M. Froidevaux, reviseur, nous apporte les félicitations et les vœux de la direction centrale: Il expose d'experte façon les nombreux avantages procurés par les

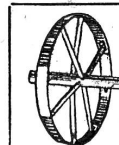
Caisses Raiffeisen dans nos villages et remet à la jubilaire le traditionnel diplôme marquant 25 ans de fructueuse collaboration.

MM. Besson, Jorand et Jaccoud, syndic, se font un réel plaisir de nous transmettre les salutations et les souhaits de prospérité de la Fédération vaudoise, de la Caisse-sœur de Bottens, des autorités de Froideville.

Un souvenir dédié est remis à chacun des six membres des Comités et au caissier en fonction depuis 25 ans. Une agréable partie familière clôture cette belle journée qui, nous l'espérons, contribuera au développement de notre « Raiffeisen ».

MARLY EN FÊTE

La paroisse de Marly a fêté dans l'allégresse générale, le dimanche 3 juillet, les vingt-cinq ans de pastoration de son chef spirituel, M. le doyen Henri Monnard. La



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et lon-
gueurs de moyeu, avec pneu, pneu
plein ou cercle en fer
BÜGLI-VON AESCH
LANGENTHAL/B

Caisse Raiffeisen locale fêtait en même temps M. le doyen, caissier depuis vingt-cinq ans. L'Union suisse a transmis également ses félicitations et ses hommages au méritant raiffeiseniste qui préside avec compétence et distinction, depuis 1943, aux destinées de la si vivante Fédération fri-bourgeoise romande des Caisses Raiffeisen.

*Ad multos annos!***Bilan au 30 juin 1955***de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel***ACTIF**

	Fr.	Fr.
Encaisse	2 395 911.05	
Compte de virements à la B. N. S.	8 039 202.44	
Chèques postaux	375 713.40	10 810 826.89
Coupons		19 532.56
Avoirs en banque à vue		551 012.11
Autres avoirs en banque		3 950 000.—
Comptes courants débiteurs des Caisses affi- liées		17 979 996.20
Portefeuille des effets de change		7 640 147.92
Comptes courants débiteurs sans garantie (Fédérations coopératives et entreprises électriques)		4 955 063.70
Comptes courants débiteurs gagés		4 555 788.92
dont Fr. 3 260 423.50 avec garantie hy- pothécaire		
Avances et prêts à terme gagés		2 394 535.45
dont Fr. 1 094 216.10 avec garantie hy- pothécaire		
Avances en compte courant et prêts aux cor- porations de droit public		13 888 069.45
Placements hypothécaires		88 298 863.76
Fonds publics et titres		111 783 219.65
Immeubles		50 000.—
Autres actifs : mobilier		7 259.60

266 884 316.21

PASSIF

	Fr.	Fr.
Engagements en banque à vue		2 119 971.05
Autres engagements en banque		1 000 000.—
Avoirs des Caisses affiliées :		
a) à vue	70 654 629.10	
b) à terme	140 361 600.—	211 016 229.10
Créanciers :		
a) à vue	5 886 487.05	
b) à terme	2 046 179.80	7 932 666.85
Caisse d'épargne		17 306 207.25
Comptes de dépôts		2 447 668.54
Obligations de caisse		9 402 000.—
Emprunts à la Centrale d'émission de lettres de gage		1 000 000.—
Chèques et dispositions à court terme		32 080.—
Autres passifs (intérêts échus d'obligations)		71 432.95
Fonds propres :		
a) Parts sociales versées	8 800 000.—	
b) Réserves	5 200 000.—	
c) Report du compte de profits et pertes	556 060.47	14 556 060.47

266 884 316.21

(Avals et cautionnements : Fr. 2 682 703.70)

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

L'ORGANIZZAZIONE DEL CREDITO AGRICOLO INTERNAZIONALE

In un articolo pubblicato sul bollettino della Confederazione internazionale di credito agrario, e riportato da *Cooperazione di credito*, il prof. Giordano dell'Amore espone un rapporto sull'organizzazione del credito agricolo internazionale. Benchè questo argomento non ci tocchi direttamente, non è improbabile che nel caso in cui si dovesse giungere effettivamente alla costituzione di tale organizzazione il movimento Raiffeisen, che come noto oltre che nella Svizzera ha raggiunto proporzioni notevoli anche in molti altri stati europei e d'oltre oceano, avrebbe la sua parola da dire, e riteniamo perciò che il rapporto in questione possa interessare anche i nostri lettori.

Il bisogno di capitali nella produzione agricola mondiale è assai aumentato in questo dopoguerra per molteplici ragioni: innanzitutto per le distruzioni apportate dal conflitto, secondariamente a causa dell'accentuarsi del frazionamento della proprietà fondiaria, dovuto all'intervento di leggi speciali di riforma (specialmente in Italia e in Francia).

È notorio che le esigenze di capitali per unità di superficie aumentano proporzionalmente alla riduzione dell'estensione della superficie da coltivare. In altre parole più il terreno è piccolo più aumentano i costi della lavorazione per metro quadrato. Si devono inoltre ricordare i progressi fatti in questi ultimi tempi dalla zootecnica e dall'agronomia; tali progressi richiedono al tempo stesso rinnovamento di macchinari, di sistemi di coltura, di installazioni, ecc.

Queste carenze di capitali sono state in parte soddisfatte dagli agricoltori stessi, molti dei quali hanno tratto vantaggio dagli eventi bellici, sia per il rialzo dei prezzi dei prodotti da essi smerciati, sia per l'utile conseguito con la possibilità di poter liquidare con moneta svalutata i mutui a lungo termine contratti prima della guerra. Tuttavia nessuno di questi fattori è stato sufficiente ad appagare la richiesta di capitali. Gli istituti di credito agrario nazionali, dove esistono, pur avendo sempre funzionato non sono riusciti, nella maggior parte dei casi, a soddisfare tutte le richieste.

In alcuni paesi, si osserva, come ad esempio negli Stati Uniti e nella Svizzera, vi sono però capitali non investiti che attendono una collocazione. Detti capitali potrebbero essere investiti a favore dell'agricoltura mondiale, ma per conseguire tale

scopo è necessario che funzioni una organizzazione internazionale che sia in grado di impiegare questi capitali dove necessitano maggiormente, pur offrendo allo stesso tempo adeguate garanzie.

A questo proposito è sottolineata l'importanza mondiale che assume lo sviluppo dell'agricoltura nei vari paesi nei quali, in zone agricole depresse, non vi sono capitali, non si forma facilmente una classe media relativamente agiata, e quindi i consumi di tutti i generi sono scarsi. La mancanza di danaro mette in difficoltà tutte le industrie, precludendo loro vasti mercati; di qui l'importanza internazionale dello sviluppo dell'agricoltura, che si ripercuote anche sui paesi produttori di materie prime in quanto l'esportazione delle medesime diminuisce se il tenore di vita dei paesi importatori è basso.

Sotto questo punto di vista si pongono all'umanità dei problemi di una importanza e di una complessità smisurate. Nel momento attuale, in cui si sta rafforzando la solidarietà tra tutti i popoli dei vari continenti, è necessario, perchè questa solidarietà sia anche di carattere economico, che si raggiunga al più presto un giusto equilibrio fra pressione demografica e possibilità produttive locali. Di qui la necessità di incrementare ad ogni costo lo sviluppo dell'agricoltura finanziando in modo adeguato chi tale sviluppo intende effettuare.

Un istituto internazionale di credito agrario può quindi esercitare una funzione fondamentale in questo campo rendendo possibile, nelle forme più adatte, una migliore ripartizione dei capitali esistenti; regolando inoltre il rapporto tra domanda e offerta di capitali nei vari paesi, con conseguente livellamento dei tassi d'interesse richiesti e moderando l'ampiezza delle oscillazioni dei prezzi dei prodotti agricoli sul piano internazionale.

Un più largo finanziamento dell'agricoltura può contribuire inoltre a diminuire l'instabilità dei redditi delle popolazioni rurali. Tale instabilità è provocata in primo luogo dalle alterne vicende che subiscono le colture per fattori naturali; ma una delle cause principali è costituita anche dalle oscillazioni dei prezzi dei prodotti, che come accennato più sopra possono venire efficacemente controllate soltanto da un organo che operi in campo internazionale.

Alle diverse possibili forme da adottare per fornire il progettato istituto internazionale di capitali, quale l'emissione di obbligazioni, la formazione di un capitale mediante sottoscrizione da parte degli

istituti nazionali esistenti, l'utilizzazione diretta dei fondi di questi istituti, ecc., si oppongono diverse difficoltà che si incontrerebbero adottando sia l'uno sia l'altro dei vari sistemi.

La difficoltà che maggiormente salta all'occhio è quella dell'oscillazione dei cambi delle varie valute, ed il conseguente rischio che ne può derivare sia per i mutuatari sia per l'istituto internazionale.

A questo proposito sarebbe auspicabile il ritorno ad una situazione analoga a quella dell'anteguerra, in cui la convertibilità monetaria facilitò lo scambio internazionale, il trasferimento di capitali da una nazione all'altra ed il conseguente aumento del reddito collettivo e privato. Intanto la costituzione dell'Istituto internazionale di credito agrario, benchè sia una necessità assai sentita, rimane allo stato di progetto e ben difficilmente se ne vede la possibilità, almeno per il momento, di una realizzazione pratica.

ATTIVITA DI FONDAZIONE

TORRICELLA-TAVERNE

Torricella-Taverne, il comune tipicamente rurale di alcuni anni or sono, ha assunto, nel rapido svolgersi di un lustro, un aspetto industriale e commerciale completamente nuovo e di vasta rinomanza.

Mentre Torricella, favorita da una ubicazione privilegiata che la inquadra nel vano di una variopinta finestra aperta al sole, incorniciata di verde, al riparo dai venti, si è limitata a vestirsi a festa attraverso il miglioramento dell'abitato e dei servizi pubblici in genere, Taverne, nel cui cuore pulsano le arterie del grande traffico, ha domiciliato in grembo commerci ed industrie e stabilimenti di notevole importanza.

Contemporaneamente è sorta come per incanto, per iniziativa di alcuni volontari, in una località di ampio respiro, una nuova oasi comprendente una dozzina di casette che spiccano al centro del verde piano per il loro particolare carattere di sobrietà e tranquillità. Nuove abitazioni sono pure sorte un po' qua e là ed altre ancora sono in via di attuazione.

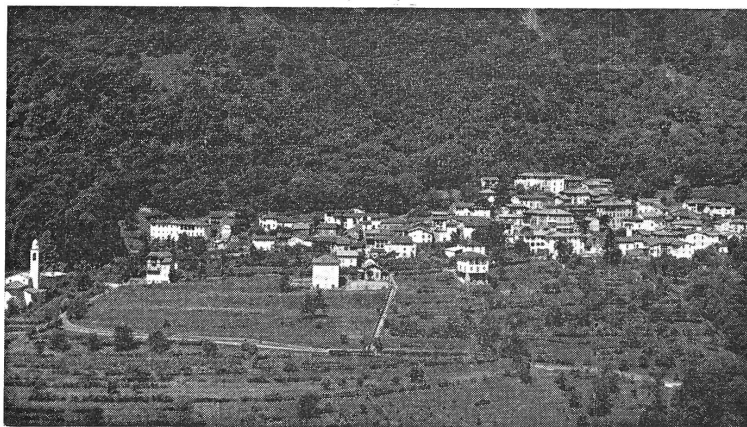
Importanti aziende hanno testè dato l'avvio alla costruzione di grandi stabilimenti che potranno occupare, in un non lontano domani, buona parte della mano d'opera locale, maschile e femminile.

In questo fervore di opere, ove il mercato del danaro trova terreno assai fertile, non potevano mancare le provvidenze di un centro di raccolta, di impiego e di smi-

stamento del danaro stesso, inteso a garantire alla popolazione tutta, nel modo più semplice e rapido possibile, il soddisfacimento dei più svariati interessi.

Infatti dopo ponderato esame delle varie possibilità e prendendo lo spunto da un'analoga interpellanza in Consiglio comunale, il Municipio assumeva e portava felicemente a termine il compito di costituire nel comune una Cassa di credito basata sul sistema cooperativo Raiffeisen. Grazie all'incondizionato appoggio della Federazione cantonale, coi signori Ceppi e Delucchi, cui rivolgiamo da queste righe sentiti ringraziamenti, il 21 giugno u. s. si pro-

cedeva infatti alla costituzione definitiva della Cassa rurale di Torricella-Taverne, il cui inizio di attività venne fissato all'11 luglio 1955 e che ora funziona già regolarmente. All'importante carica di presidente della direzione venne chiamato con voto unanime il signor Nino Ronchetti, giudice di pace del circolo di Taverne, mentre che alla delicata mansione di cassiere fu eletto lo zelante segretario comunale signor Oreste Petrocchi. La direzione venne completata con le seguenti nomine: Giuseppe Botani, vice-presidente, Pedrolì Anselmo, segretario, Trefogli Michele e Jermini Giovanni, membri.



Il Consiglio di sorveglianza venne invece composto dai signori Bellotti Giovanni, presidente, Bellotti Bruno e Leoni Silvano, membri.

Siamo certi che, per la riconosciuta capacità ed integrità delle persone chiamate a

presiedere ai destini di questa nuova istituzione sociale, la Cassa rurale di Torricella-Taverne potrà essere annoverata, entro breve, tra quelle di maggior rilievo nel gran fascio delle consorelle ticinesi.

(n. r.)

L'ANGOLO DEL GIURISTA

IL PEGNO SUL BESTIAME

Domanda. — Mi è stata sottoposta una domanda di prestito da parte di un contadino. Questi, non essendo proprietario di immobili, darebbe in pegno alla Cassa i suoi 7 capi di bestiame.

Ho una nozione vaga del prestito sul bestiame: sembra che non tutte le Casse possano farlo. Vuole spiegarmi il perchè? Come mi devo comportare in simile frangente?

Risposta. — Inizierò la mia risposta dall'ultima sua domanda. Come deve comportarsi se la Cassa non ha la concessione per l'esercizio del pegno sul bestiame? Può risolvere la cosa in due modi: o iniziando le pratiche per l'ottenimento della concessione o invitando l'interessato a fornire alla Cassa, invece del pegno sul bestiame, due fidejussori conosciuti come persone serie, oneste, solvibili, ed in tal caso la pratica può trovare ugualmente la sua soluzione.

E veniamo ora al pegno sul bestiame.

L'art. 33 degli statuti della Cassa rurale enumera le garanzie che possono entrare in

linea di conto: tra le stesse figura per l'appunto il prestito sul bestiame.

Tale prestito è regolato dalle seguenti disposizioni legali: art. 885 del Codice civile svizzero (CCS), art. 186-187 della legge cantonale di applicazione e complemento al CCS (LAC), ordinanza del Consiglio federale concernente il pegno sul bestiame del 30 ottobre 1917 e decreto esecutivo del Consiglio di Stato circa l'autorizzazione per l'esercizio del prestito su pegno del bestiame del 4 maggio 1918.

L'art. 186 della LAC prescrive che le operazioni di prestito su pegno del bestiame senza trasferimento del possesso possono essere fatte solo dalla Banca dello Stato e dagli istituti di prestito o società cooperative a ciò espressamente autorizzate dal Lod. Consiglio di Stato. Quindi ogni Cassa rurale può domandare questa autorizzazione. La concessione conferisce la privativa dell'esercizio nel territorio per il quale essa è fatta. Per ottenere la concessione occorre mettersi in contatto con l'Unione a San Gallo, la quale fornirà tutto il materiale necessario. Le formalità da seguire sono poi le seguenti:

Si stende l'istanza al Consiglio di Stato (in base al modello fornito dall'Unione) su carta bollata da 1 franco alla quale si deve allegare un esemplare firmato degli statuti ed un esemplare firmato dello speciale regolamento per il pegno sul bestiame (che si ottiene pure presso l'Unione). Si spedisce poi tutto l'incarto all'Unione. Questa provvederà ad inoltrare l'istanza accompagnata dal suo preavviso favorevole, in qualità di organo di revisione, come prescritto dalla legge federale sulle banche. Essa provvede inoltre ad inviare ogni anno al Lod. Consiglio di Stato i conti ed i bilanci di tutte le Casse, dispensando con ciò le singole Casse dal dover sottoporre i propri conti al Consiglio di Stato come previsto dalla legge.

Una volta ottenuta la necessaria concessione le domande di prestito, se la Cassa ritiene che possano essere prese in considerazione, vanno trattate come segue:

- a) stesura di una istanza di iscrizione (form. 46) diretta all'Ufficio del Registro del circondario nel quale la Cassa è domiciliata. Questa dovrà essere firmata dal presidente, dal segretario, dal debitore costituente il pegno e dall'Ispettore del bestiame del comune dove il pegno si trova. In essa deve pure figurare il nome della società presso la quale il bestiame è assicurato;
- b) stesura della notifica all'ispettore del bestiame (form. 580). L'ispettore del bestiame dovrà naturalmente sincerarsi dell'esistenza e dei caratteri distintivi degli animali dati in pegno;
- c) notifica alla Cassa assicurazione bestiame (form. 579).

Queste tre notifiche saranno stese in doppio, di modo che gli interessati possano ritornare la copia firmata quale conferma di aver preso nota della notifica (per l'Ufficio dei Registri la copia è costituita dal form. 47). Tutti i necessari formulari si possono ottenere presso l'Unione.

Una volta in possesso di tutte le conferme il prestito potrà essere trattato come un comune altro prestito garantito da pegno, rammentando però che il regolamento per il pegno sul bestiame delle Casse rurali prescrive tra l'altro anche le seguenti condizioni:

- a) il bestiame dato in pegno deve essere assicurato;
- b) i prestiti non possono eccedere il 50 % della somma d'assicurazione del bestiame dato in pegno;
- c) questi prestiti devono essere ammortizzati in misura di almeno il 20 % annualmente.

Tali sono le formalità indispensabili per arrivare alla costituzione del pegno sul bestiame.

Avv. Emilio Induni.

L'ANGOLO DELLA CORRISPONDENZA

I CREDITI CHE L'UNIONE CONCEDE ALLE CASSE

Quali sono le norme che regolano la concessione di crediti da parte dell'Unione?

* * *

Avviene spesso, specialmente per le Casse di recente costituzione, che i Comitati di direzione si trovino nell'impossibilità di accettare domande di prestito per mancanza di fondi.

Essi si rivolgono allora quasi sempre all'Unione per ottenere un credito che serva a coprire il fabbisogno liquido.

La Cassa centrale concede generalmente questi crediti, tranne naturalmente nel caso in cui la Cassa interessata sia già eccessivamente scoperta nei confronti dell'Unione o che la somma richiesta sia troppo forte rispetto all'importanza ed alle possibilità della Cassa richiedente o che il credito non sia destinato alla concessione di prestiti non conformi agli statuti.

I tassi che l'Unione applica per tali crediti sono i seguenti:

- per le Casse che sono obbligate ad avere una certa disponibilità a vista in conto corrente (a copertura degli impegni verso i terzi) il tasso richiesto è del 3 1/8 %;
- per le Casse che non sono tenute ad avere una certa disponibilità (cioè le Casse che non hanno ancora raggiunto la cifra di bilancio di 500 000 franchi) il tasso è del 3 1/4 %;
- se il credito richiesto è destinato ad un prestito al comune, prestito che generalmente viene effettuato al 3 1/4 %, l'Unione concede indistintamente il tasso del 3 1/8 %, lasciando ancora in tal modo alle Casse un margine di 1/8 %;
- per casi speciali il tasso viene fissato a seconda delle circostanze.

I crediti accordati dall'Unione rivestono sempre un carattere provvisorio. Nel caso a) vengono registrati su un conto speciale, nel caso b) sul conto corrente ordinario che la Cassa ha presso l'Unione. Una volta ottenuto il credito le Casse possono effettuare prelevamenti sino ad uno scoperto pari al credito stesso.

Non appena una Cassa mediante versamenti successivi in conto arriva a colmare detto scoperto ed a trovarsi per qualche tempo in posizione di avere nei confronti dell'Unione, il credito automaticamente si estingue. Non vengono quindi stabiliti né ammortamenti regolari né termini di preavviso per il rimborso.

È inutile dire che l'Unione non si stanca di raccomandare alle Casse che beneficino di un credito presso la Cassa centrale di cercare di ammortizzare il debito nel più

breve tempo possibile, volgendo tutta la necessaria attenzione all'acquisizione di nuovi depositi, sia in conto corrente, sia in libretti di deposito, sia in obbligazioni, che permettano alla Cassa di lavorare con i propri mezzi, indipendentemente, con evidente possibilità di realizzare un utile considerevolmente maggiore. Bisogna ancora aggiungere che i crediti concessi alle Casse vengono in precedenza studiati a fondo e sotto tutti gli aspetti da parte dell'Unione.

Quindi se talvolta vengono richieste informazioni sull'uso che la Cassa intende fare del credito desiderato, ciò non deve essere interpretato come mancanza di fiducia o come pignoleria. L'Unione si sforza di dare sempre favorevolmente seguito a tutte le domande di credito che le sono sottoposte, ma se talvolta deve respingerne una qualcuna non è certo per cattiva volontà, ma sempre per motivi validi ed imprescindibili, nell'interesse stesso della Cassa richiedente.

È dovere dell'Unione vegliare affinché i bilanci delle Casse non siano gonfiati artificialmente; i crediti devono sempre essere di una certa proporzione rispetto alla cifra di bilancio ed al volume dell'afflusso dei nuovi depositi.

Soltanto agendo così la Cassa centrale può adempiere nel migliore dei modi al suo compito di ente di compensazione del danaro, al servizio dello sviluppo delle singole Casse.

LA RIMUNERAZIONE DEI DEPOSITI

Il direttore generale della Banca d'Italia, S. E. Donato Menichella, nella sua relazione sull'esercizio 1954 dice tra l'altro:

L'intenso ritmo col quale il danaro è affluito in questi ultimi anni al mercato finanziario, in una congiuntura di sviluppo importante del reddito, trova spiegazione nella circostanza che i risparmiatori, una volta raggiunto un ammontare di depositi ritenuto sufficiente alle occorrenze improvvise che possono indurli a disporre di fondi liquidi, rallentano la immissione di ulteriori risparmi nei conti o nei libretti bancari per dedicarsi ad altre forme di impiego, come l'acquisto di titoli statali o privati, oltre, ben s'intende, l'acquisto di mobili, di beni di consumo durevoli, di case d'abitazione, o l'assunzione di polizze di assicurazione sulla vita.

Similmente è da ritenersi che nell'economia delle imprese i margini eccedenti di disponibilità finanziarie vengano avviati agli investimenti diretti o di portafoglio.

In siffatte condizioni di cose appare logico che non le prime frazioni di risparmio tendano a sfuggire al sistema bancario, bensì quelle più elevate. Di conseguenza solo in confronto di quest'ultima l'entità della remunerazione che viene cor-

risposta sui depositi assume un vero carattere di incentivo.

Ciò spiega perché gli istituti di credito siano venuti alla determinazione di aumentare i tassi passivi per i depositi vincolati, ove affluiscono le frazioni più elevate del deposito, quelle cui si pensa di non dover ricorrere con urgenza.

Tutto ciò ha condotto all'aumento del costo della raccolta per una numerosa serie di istituti, in gran parte di dimensioni medie o modeste, che, in prevalenza, raccolgono depositi a risparmio libero o vincolato. Sembra quindi che non si possa andare più oltre senza mettere in condizioni difficili tali istituti, che hanno una loro tradizione ed una loro insostituibile funzione da svolgere nell'economia nazionale.

Il miglior consiglio in questa materia è di evitare di eccedere nella remunerazione dei depositi nell'ansia di un più ampio accaparramento, pratica quest'ultima che solo in minima parte provoca effettivi maggiori risparmi, cioè astensioni dal consumo, mentre in gran parte si risolve in uno spostamento del risparmio fra i vari centri di raccolta, e, se messa in atto dalle istituzioni bancarie, si traduce in una progressiva e deprecabile atrofizzazione del mercato finanziario a profitto di un non meno deprecabile « strapotere delle grandi banche ».

La realtà è dunque che lo sviluppo della raccolta più che ad un aumento della remunerazione deve essere affidato ad un miglioramento delle condizioni di vita di quelle classi che rimangono ancora lontane dalle istituzioni creditizie o che soltanto per cifre minime vi si sono accostate in questi ultimi tempi.

Inoltre il miglior metodo per acquisire sempre maggiori depositi rimane senza dubbio un'efficace propaganda svolta in profondità.

